

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, February 15, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:45 p.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

**Senator David Arnot** (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chair:** Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that the land on which we are gathered is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now the home of other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I'm David Arnot, a senator from Saskatchewan and deputy chair of this committee. In the absence of the chair, Senator Francis, I will chair this meeting today.

Before we begin our meeting, I would like to ask everyone in the room to please refrain from leaning in too close to the microphone, or remove their earpiece when doing so. This will avoid any sound feedback that could negatively impact the committee staff in the room.

I will now ask the committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory.

**Senator Coyle:** Mary Coyle from Nova Scotia.

**Senator LaBoucane-Benson:** Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 Territory, Alberta.

**Senator Martin:** Yonah Martin, British Columbia.

**Senator Sorensen:** Karen Sorensen, Alberta, Treaty 7.

**Senator Tannas:** Scott Tannas, Alberta.

**Senator Boniface:** Gwen Boniface, Ontario.

**The Deputy Chair:** Thank you.

Today we are continuing the series of briefings meant to inform and guide the future work of this committee. This meeting will consist of two panels broadly focused on treaties and Indigenous lands.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 15 février 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

**Le sénateur David Arnot** (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le vice-président :** Honorables sénateurs, j'aimerais commencer par reconnaître que le territoire sur lequel nous sommes réunis est le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe et qu'il est maintenant le lieu de résidence d'autres Premières Nations, de Métis et d'Inuits de toute l'île de la Tortue.

Je suis David Arnot, sénateur de la Saskatchewan et vice-président du comité. En l'absence du président, le sénateur Francis, je présiderai la réunion d'aujourd'hui.

Avant de commencer notre réunion, j'aimerais demander à toutes les personnes présentes dans la salle de s'abstenir de s'approcher trop près de leur microphone ou de retirer leur écouteur lorsqu'elles le font. Cela permettra d'éviter tout retour de son qui pourrait avoir un impact négatif sur le personnel du comité qui se trouve dans la salle.

Je vais maintenant demander aux membres du comité qui participent à la réunion de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

**La sénatrice Coyle :** Mary Coyle, de la Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice LaBoucane-Benson :** Patti LaBoucane-Benson, de l'Alberta, territoire du Traité n° 6.

**La sénatrice Martin :** Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

**La sénatrice Sorensen :** Karen Sorensen, de l'Alberta, territoire du Traité n° 7.

**Le sénateur Tannas :** Scott Tannas, de l'Alberta.

**La sénatrice Boniface :** Gwen Boniface, de l'Ontario.

**Le vice-président :** Je vous remercie.

Aujourd'hui, nous poursuivons la série de séances d'information visant à éclairer et à orienter les travaux futurs de notre comité. Au cours de cette réunion, nous entendrons deux groupes de témoins qui nous parleront surtout des traités et des terres autochtones.

On the first panel, from the Office of the Treaty Commissioner of Saskatchewan, we'll hear from Mary Culbertson, Treaty Commissioner for Saskatchewan. Thank you for joining us tonight, commissioner.

**Mary Culbertson, Treaty Commissioner, Office of the Treaty Commissioner of Saskatchewan: Meegwetch.** Thank you for having me.

**The Deputy Chair:** We'll have opening remarks for about five minutes, Commissioner Culbertson, and then there will be a question-and-answer period of approximately five minutes per senator. Due to the constraints of time, I ask everyone to please keep the exchanges brief. I'll now invite Treaty Commissioner Culbertson to begin her opening remarks.

**Ms. Culbertson:** *Aanii, boozhoo*, honourable Senate of Canada. Thank you to Senator Arnot for the introduction. Thank you for the invitation to present on priorities of the Office of the Treaty Commissioner. I would ask for your patience as I present this evening as I have recently come down with COVID.

One of the priorities of the Office of the Treaty Commissioner, moving into this year, is that we have been working with the FSIN and Crown-Indigenous relations negotiations Canada on a renewal of the mandate for the Office of the Treaty Commissioner. It's been approximately 35 years that this office has existed, and I believe it was the first modern-day treaty commission office that opened in Canada. Since then, we have the Treaty Relations Commission of Manitoba and the B.C. Treaty Commission. We are one of two numbered treaty commissions in the nation, and our mandates are similar. However, they are not the same.

One of the priorities that we have, of course, is always education: education of the general public, in classrooms, of organizations, of government officials and especially newcomers coming to Canada. We have an evolving mandate need. The needs of the treaty territories are changing when it comes to climate change and ensuring that the voices are being heard of First Nations. We've seen this need in education increase to not just treaties, pre-treaty, post-treaty and educating about systemic issues that have come across through colonization — but especially about residential schools now.

Saskatchewan has the largest population of residential school survivors and the highest numbers of residential schools believed to be operating at one point. We have only one residential school left standing, in Muscwequau. Since the discovery of the Kamloops 215, there have been subsequent discoveries here,

Dans le premier groupe, du Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan, nous entendrons Mary Culbertson, commissaire aux traités pour la Saskatchewan. Je vous remercie de vous joindre à nous ce soir, madame la commissaire.

**Mary Culbertson, commissaire aux traités, Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan : Meegwetch.** Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

**Le vice-président :** Nous entendrons une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, madame la commissaire, et nous passerons ensuite à des séries de questions d'environ cinq minutes par sénateur. En raison des contraintes de temps, je demande à chacun de faire de brèves interventions. J'invite maintenant Mme Culbertson, la commissaire aux traités, à faire une déclaration préliminaire.

**Mme Culbertson :** *Aanii, boozhoo*, honorable Sénat du Canada. Je remercie le sénateur Arnot de m'avoir présentée. Je vous remercie également de m'avoir invitée à présenter les priorités du Bureau du commissaire aux traités. Je vous demande votre indulgence pendant ma déclaration préliminaire, car j'ai récemment contracté la COVID-19.

L'une des priorités du Bureau du commissaire aux traités, ou BCT, en ce début d'année, est le travail de négociations que nous effectuons avec la Federation of Saskatchewan Indian Nations, ou la FSIN, et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada au sujet du renouvellement du mandat du Bureau du commissaire aux traités. En effet, ce bureau existe depuis environ 35 ans, et je crois que c'était le premier bureau du commissaire aux traités de l'ère moderne à ouvrir ses portes au Canada. Depuis, il y a eu la création de la Commission des relations découlant des traités du Manitoba et de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Nous sommes l'une des deux commissions sur les traités numérotés au pays. Nos mandats sont similaires, mais ils ne sont pas identiques.

Bien entendu, l'éducation est toujours l'une de nos priorités. L'éducation du grand public, l'éducation dans les salles de classe, l'éducation des organismes, des représentants du gouvernement et surtout des nouveaux arrivants au Canada. Les besoins de notre mandat évoluent. Les besoins des territoires visés par les traités évoluent lorsqu'il s'agit de lutter contre le changement climatique et de veiller à ce que les voix des Premières Nations soient entendues. Nous avons constaté que les besoins en matière d'éducation avaient augmenté, non seulement en ce qui concerne les traités, les périodes antérieures et postérieures aux traités et les problèmes systémiques qui découlent de la colonisation, mais surtout en ce qui concerne les pensionnats.

En Saskatchewan, on retrouve la plus grande population de survivants des pensionnats et le plus grand nombre de pensionnats qui auraient été en activité à un moment donné. Il ne reste plus qu'un pensionnat, et c'est celui de Muscwequau. Depuis la découverte des 215 tombes à Kamloops, d'autres

most recently at Lebret, which was called White Calf, of a child's jawbone. Figuring out how we were going to present this information to different age levels and classrooms, that's the work of our treaty education director and our Elders Advisory Council as well.

Since 2007, Saskatchewan was the first province to make mandatory treaty education in the classroom. It was initially resourced through partnership and creation with the provincial government. Since then, that relationship has been evolving and devolving and struggles to continue. However, that education is still mandated. We intend to add to the treaty resource curriculum about residential schools and about the graves, according to age and division level of education. We're having age-appropriate education.

We have an archive and research centre. It was officially opened in 2020 and has assisted communities, individuals and organizations accessing data information and most recently assisting in the collection and findings of residential school records held by Catholic Church entities. This has proven a challenge, and we very much welcome the creation of the special interlocutor on unmarked graves and missing children. We will support the work she's doing to devise a legal framework and help in whatever way we can.

With providing these services and this information comes the responsibility of protecting that information through our archives. That is the oral history that was created for over 30 years here. We created an Elders Advisory Council this year on access to that information, and we have begun creating Indigenous laws on accessing that information. I'm very proud of that work that has begun with the Elders Advisory Council and knowledge keepers, and they have accepted the responsibility to take on this challenge. We're hoping this will, of course, lead to other initiatives in the province and territories on creation of access to information laws and protection of data that's being created and found as we speak.

One of the other priorities we're working on is an UNDRIP legislation action plan and education. We've worked with the FSIN Treaty Governance Office on engagement of First Nations, particularly focused on women in leadership — not just the elected women in leadership but the community-level leadership, so those ladies in the community who are always there at the hockey rink, who are at the community hall, who come to things at the school, that kind of community leadership, and changing our ways of how we're looking at leaders in our communities as not just being elected. We were pretty successful in engaging from one end of the province to the other. The loudest requests

découvertes ont été faites ici, la plus récente étant celle d'une mâchoire d'enfant à Lebret, qu'on appelait White Calf. Notre directrice de l'éducation sur les traités et notre conseil consultatif des aînés doivent maintenant se pencher sur la façon de présenter ces renseignements aux divers groupes d'âge et aux différentes classes.

En 2007, la Saskatchewan a été la première province à rendre obligatoire l'éducation sur les traités dans les salles de classe. Au départ, les ressources nécessaires ont été obtenues grâce à un partenariat et à une création avec le gouvernement provincial. Depuis, cette relation a évolué et s'est décentralisée, et elle peine maintenant à survivre. Toutefois, cet enseignement est toujours obligatoire. Nous avons l'intention d'ajouter aux trousseaux de ressources sur les traités, des programmes sur les pensionnats et les tombes, en fonction de l'âge et du niveau d'éducation des élèves. Nous planifions un programme d'enseignement adapté à l'âge.

Un centre d'archives et de recherches a été officiellement ouvert en 2020 pour aider les collectivités, les particuliers et les organismes à avoir accès à des renseignements et à des données. Plus récemment, ce centre a aidé à la collecte et à la découverte de dossiers sur les pensionnats qui étaient détenus par des entités de l'Église catholique. Cette tâche a représenté un défi, et nous sommes très heureux de la nomination d'une interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes. Nous appuierons le travail effectué par l'interlocutrice pour élaborer un cadre juridique et nous l'aiderons de toutes les manières possibles.

Lorsque nous fournissons ces services et ces renseignements, nous avons la responsabilité de protéger ces renseignements par l'entremise de nos archives. C'est l'histoire orale qui a été créée ici pendant plus de 30 ans. Cette année, nous avons créé un conseil consultatif des aînés sur l'accès à ces renseignements, et nous avons commencé à élaborer des lois autochtones sur l'accès à ces renseignements. Je suis très fière de ce travail qui a été lancé avec le Conseil consultatif des aînés et des gardiens du savoir, qui ont accepté de relever ce défi. Bien entendu, nous espérons que cela mènera à la création d'autres initiatives dans la province et les territoires sur la création de lois sur l'accès aux renseignements et la protection des données qui sont produites et découvertes en ce moment même.

L'une des autres priorités sur lesquelles nous travaillons est un plan d'action et d'éducation sur les mesures législatives de mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous travaillons avec le Bureau de gouvernance des traités de la FNIS pour obtenir la participation des Premières Nations, en mettant l'accent sur les femmes et le leadership — pas seulement les femmes élues dans des postes de leadership, mais le leadership communautaire, c'est-à-dire les femmes de la collectivité qui sont toujours aux parties de hockey, à la salle communautaire, aux activités scolaires, etc. — pour changer notre façon de voir les choses et nous rendre

we heard were about education on how the legislation on UNDRIP relates to treaties and how it affects the land and access to resources. Currently, we have failing duty to consult policies at the federal and provincial levels. Our governments do not talk consistently with one another. Those two legislation pieces are not consistent. We have a huge disparity in equity to information when it comes to lands.

I have been watching and monitoring, as a Treaty Commissioner, to provide in my reporting on the various acts and implementation of Calls to Justice, Calls to Action and especially UNDRIP legislation. We see with the coming creation of an Indigenous rights ombudsman that one of the loudest voices or consistent Calls for Action from the UNDRIP education we've done out there is they wanted an Indigenous rights ombudsman. Seeing this was going to be created, and it's announced now, is great. I can use as simple a word as that. We are excited to see the work that can come out of there because we do not have that voice right now. We have political organizations by region and nationally; however, that voice is not catching the people on the ground who are having their rights violated or who don't know what their basic rights are when it comes to treaty rights, human rights or Indigenous rights. We will be undertaking a huge education campaign on UNDRIP and how it relates to treaties in this province in the coming year, working with the Treaty Governance Office.

One of the inequities we see is always about access to land. Of course, in this province, as you may well know, we have various legislation which has been passed. One them is the trespassing act. The province says it does not interfere with treaty rights, but other rights holders beg to differ. We have the declaration now in the Saskatchewan First Act that resources are owned by the province and belong to everyone. The First Nations in the province here have made it clear that is not what they believe and that was not what they agreed to when they entered into a treaty.

On the national council on truth and reconciliation, we don't have a lot of information about that, and that lack of consistent communication coming from all levels is a barrier there. I think

compte que les leaders dans nos collectivités ne sont pas tous nécessairement élus. Nous avons réussi à mobiliser des gens d'un bout à l'autre de la province. On nous a surtout parlé de l'importance d'informer les gens sur les liens entre les mesures législatives de mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et les traités et les répercussions de ces mesures sur les territoires et l'accès aux ressources. Actuellement, les politiques fédérales et provinciales sur l'obligation de consulter ne remplissent pas adéquatement leur rôle. Nos gouvernements ne se consultent pas l'un l'autre de manière systématique. Ces deux textes de loi ne sont pas cohérents. En effet, l'équité en matière d'information présente un écart important lorsqu'il s'agit de la question des terres.

À titre de commissaire aux traités, j'ai observé et surveillé les différentes lois et la mise en œuvre des appels à la justice, des appels à l'action et surtout des mesures législatives de mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, afin d'en parler dans mes rapports. Nous constatons, avec la création prochaine d'un ombudsman des droits des autochtones, que l'une des voix les plus fortes ou des appels à l'action les plus fréquents qui émergent de nos efforts en matière d'éducation au sujet de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, c'est que les gens souhaitent la création d'un ombudsman des droits des autochtones. C'est formidable de constater que ce poste sera créé et qu'il a déjà été annoncé. Je peux utiliser un mot aussi simple que cela. Nous sommes impatients de voir le travail qui peut en découler, car nous n'avons pas cette représentation à l'heure actuelle. Nous avons des organismes politiques à l'échelle régionale et nationale, mais cette voix ne parvient pas à capter les personnes sur le terrain dont les droits sont violés ou les gens qui ne connaissent pas leurs droits fondamentaux en matière de droits issus de traités, de droits de la personne ou de droits autochtones. Au cours de l'année à venir, en collaboration avec le bureau de gouvernance des traités, nous lancerons une vaste campagne d'éducation sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et sur ses liens avec les traités dans la province.

L'une des inégalités que nous observons est toujours liée à l'accès aux terres. Bien entendu, comme vous le savez sans doute, la province a adopté diverses lois à cet égard. L'une d'entre elles est la Trespass to Property Amendment Act, ou loi sur l'intrusion dans les propriétés privées. La province affirme que cette loi n'interfère pas avec les droits issus des traités, mais d'autres détenteurs de droits ne sont pas du même avis. Maintenant, selon la Saskatchewan First Act, les ressources sont la propriété de la province et elles appartiennent à tout le monde. Les Premières Nations de la province ont clairement fait savoir que ce n'est pas ce qu'elles croient et que ce n'est pas ce qu'elles ont accepté lorsqu'elles ont conclu un traité.

Le conseil d'administration provisoire national sur la vérité et la réconciliation n'a pas beaucoup de renseignements à cet égard, et ce manque de communication uniforme à tous les niveaux

that the national council for truth and reconciliation should be made up equitably of women, men, and, of course, representation from the regions or treaty territories. I'm hoping that this will be a central body for measurement and evaluation of reconciliation. Right now, there are different measurement and evaluation pieces here and there, but nobody knows collectively what's all out there.

For example, at the Office of the Treaty Commissioner, we have been creating, for the last six years, truth and reconciliation through treaty implementation. It is a measurement and evaluation framework with indicators and outcomes using the MMWIG2S Calls to Justice, the Calls to Action, UNDRIP and UN Sustainable Development Goals. Putting those into indicators with outcomes forms this framework that we have created called the model for growth; it is growing our society so we have more equitable systems.

We're looking forward to the creation of this national council for truth and reconciliation, and I hope that it is quickly developed. They've been talking about it for a long time, but this really needs to happen, as well as that Indigenous rights ombudsman under that. I feel it can level the playing field if we have an ombudsman who can do that advocating and reporting at the UN level and nationally to ensure that Canadian laws would be consistent with the rights of Indigenous people through treaty rights and UN declaration rights, including the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

When it comes to equity and information for lands, as I said before, governments do not communicate well. It is weak and inconsistent. There's little to no knowledge transfer at the community level and leadership level. We see this as being an important role in the UNDRIP framework implementation conversation so we can ensure that the principles of negotiated treaties and constitutionally protected rights and the goals of reconciliation are moving forward and will be one day met. We hope to be able to be an assistant with those Indigenous voices that are being heard.

I will end my submission there. Thank you for being patient with me. I'm sorry that I'm a bit under the weather, but I'm very honoured to be able to present today.

**The Deputy Chair:** Thank you very much, Treaty Commissioner Culbertson.

représente un obstacle. Je pense que le conseil d'administration provisoire national sur la vérité et la réconciliation devrait être composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes et, bien sûr, de représentants des régions ou des territoires visés par les traités. J'espère qu'il s'agira d'un organisme central de mesure et d'évaluation de la réconciliation. À l'heure actuelle, il existe différents éléments de mesure et d'évaluation ici et là, mais personne n'a une vue d'ensemble de la situation.

Par exemple, au cours des six dernières années, le Bureau du commissaire aux traités a donné suite à la démarche de vérité et de réconciliation en mettant en œuvre des traités. Il s'agit d'un cadre de mesure et d'évaluation du rendement qui comprend des indicateurs et des résultats qui reposent sur les appels à la justice de l'organisme MMWIG2S, des appels à l'action, de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et des Objectifs de développement durable des Nations unies. Le cadre que nous avons créé, qui s'appelle le modèle de croissance, a été élaboré en intégrant ces éléments aux indicateurs de résultats et il permet à la société d'évoluer afin que nous ayons des systèmes plus équitables.

Nous attendons avec impatience la création du conseil national de réconciliation, et j'espère qu'il sera constitué rapidement. On en parle depuis longtemps, et il est indispensable, tout comme l'ombudsman des droits des Autochtones, qui relèverait de ce conseil. Selon moi, le fait d'avoir un ombudsman qui peut défendre nos intérêts et présenter des rapports aux Nations unies et au Canada pour veiller à ce que les lois canadiennes respectent les droits des Autochtones qui sont issus de traités, de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et de la Charte canadienne des droits et libertés permettrait d'uniformiser les règles du jeu.

Comme je l'ai déjà mentionné, lorsqu'il est question d'équité et d'information relative aux terres, les gouvernements ne communiquent pas bien. L'information est incomplète et incohérente. On ne transfère presque aucune connaissance aux communautés et aux dirigeants. À notre avis, il s'agit d'un élément important dans le débat entourant la mise en œuvre du cadre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones afin que nous respections les principes des traités négociés et des droits protégés par la Constitution et que nous avancions sur la voie de la réconciliation afin d'y aboutir, un jour. Nous espérons pouvoir épauler les Autochtones qui se font entendre.

Voilà qui conclut ma présentation. Je vous remercie de votre patience. Je suis désolée si je n'étais pas dans mon assiette, mais j'ai été très honorée de comparaître aujourd'hui.

**Le vice-président :** Merci beaucoup, madame Culbertson.

Before we go to questions, it behooves me to remind everyone here that we would ask you to refrain from leaning in too close to the microphone, or remove your earpiece when doing so.

We have a number of questions for you, Ms. Culbertson.

**Senator Sorensen:** Good evening. I'm sorry about your COVID. We've probably almost all been there. I hope you're feeling better soon.

Thank you for all the work that you're doing. I heard you talking predominantly about education and the women in leadership piece. I want to ask about something that I think was done through your organization. A few years ago, your office collaborated to develop a common vision for truth and reconciliation with input from thousands of Indigenous and non-Indigenous residents of Saskatchewan, which I think is a really interesting project. Could you tell us a bit more about that process and how you accomplished that and maybe some of the outcomes over the last few years?

**Ms. Culbertson:** The vision was created through meeting with different survivor circles at the time and community groups. In Saskatchewan, in the last six to eight years, we have assisted in creating over 10 reconciliation conversations throughout the province: in Lloydminster, Prince Albert, Saskatoon, Regina, North Battleford, Yorkton, Swift Current and Nipawin. It was through discussions with people from those areas, sharing the information and taking back any criticisms that were made.

We also had specific knowledge keepers that we sought out over the course of a couple of years, such as Willie Ermine and his teachings and knowledge on ethical spaces and ensuring we were doing things in an ethically important manner, such as the protocols that have to happen when you're talking to elders and knowledge keepers.

It wasn't a very set-out process. It was an internal process where we know what has to happen, but we never put on paper how we did it. Now that you bring that up, it's probably really good to describe it so that others know how we got there. It wasn't overnight. It definitely took a few years.

**Senator Coyle:** Thank you so much, Treaty Commissioner Culbertson. You're doing remarkably well for somebody with COVID. I couldn't have done what you're doing tonight.

Avant que nous passions aux questions, il m'incombe de rappeler à toutes les personnes présentes qu'elles doivent s'abstenir de s'approcher trop près de leur microphone ou de retirer leur écouteur si elles le font.

Nous avons un certain nombre de questions à vous poser, madame Culbertson.

**La sénatrice Sorensen :** Bonsoir. Je suis désolée que vous ayez contracté la COVID-19. Tout le monde est probablement déjà passé par là. J'espère que vous vous sentirez mieux bientôt.

Je vous remercie de tout le travail que vous faites. Vous avez surtout parlé d'éducation et des femmes dans les postes de direction. Je tiens à parler de quelque chose qui a été fait grâce à votre organisme. Il y a quelques années, votre bureau a collaboré à l'élaboration d'une vision commune de la vérité et de la réconciliation en tenant compte de l'avis de milliers de résidants autochtones et non autochtones de la Saskatchewan, ce qui est, à mon avis, un projet très intéressant. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce processus et sur la façon dont vous l'avez mené à bien? Quels résultats avez-vous obtenus au cours des dernières années?

**Mme Culbertson :** La vision a été développée en rencontrant différents cercles de survivants à ce moment-là ainsi que des groupes communautaires. En Saskatchewan, au cours des six à huit dernières années, nous avons contribué à entamer plus de 10 conversations sur la réconciliation partout dans la province : à Lloydminster, à Prince Albert, à Saskatoon, à Regina, à North Battleford, à Yorkton, à Swift Current et à Nipawin. C'est en discutant avec les habitants de ces régions, en communiquant l'information et en prenant en compte les critiques qui étaient faites que nous avons développé cette vision.

Pendant quelques années, nous avons également sollicité l'aide de certains gardiens des savoirs, comme Willie Ermine, qui transmet ses enseignements et ses connaissances sur les espaces éthiques et qui s'assure que nous faisons les choses d'une manière éthiquement responsable, comme suivre les protocoles adéquats lorsque nous parlons aux aînés et aux gardiens du savoir.

Il ne s'agissait pas d'un processus très bien établi. C'était un processus interne où nous savions ce qui devait se passer, mais nous n'avons jamais consigné la façon dont nous avons procédé. Maintenant que vous en parlez, il serait sans doute très bien de le décrire pour que les autres sachent comment nous y sommes arrivés. Ce n'est pas arrivé du jour au lendemain. Il a certainement fallu quelques années.

**La sénatrice Coyle :** Merci beaucoup, madame Culbertson. Vous vous en sortez remarquablement bien pour quelqu'un qui a la COVID-19. Je n'aurais pas pu faire ce que vous faites ce soir.

Thank you so much also for the work that you're involved in. It's so wide-ranging and so important. You've already given us some terrific input for when we start to seriously delve into that national council for reconciliation, which is with us in the Senate. We will be looking into that soon, so thank you for your input there.

I'm curious about many things, but I'll just ask questions on two. First, I'm very curious about the work you've described and working with non-elected community leadership. That is, community leaders who are, by virtue of their actions and commitments, leaders. I'd like to hear a bit more about that, if you have a chance to explain that a bit more.

My second question is regarding traditional legal knowledge and whether traditional legal knowledge is something that is part of the work of your commission.

**Ms. Culbertson:** Thank you, senator.

I'll begin by answering the question about community leadership. I believe the term we use is champions of change. When we talk about leadership from an Indigenous perspective, we know that not all elected leaders are going to be there for 20 years or for 30 years, but the people in the community, the change makers, the doers, they're the ones who are always there. That's who we have in our reconciliation circles. It's those people who are the ones that are always wanting to participate, it seems. There are others whom you have to kind of prod to bring into the circle, or people who need to find what's good for their journey in reconciliation to come to the table.

When we put calls out to communities — and, for example, I'll use Saulteaux First Nation — we did an engagement conversation about UNDRIP legislation this past fall in North Battleford. We focused on Battlefords Agency Tribal Council area and the surrounding First Nations. They put a call out to their elected councillors and the health directors — that is, the people who are working in the tribal council, the ladies working in the community. Those who could make it maybe worked in health. One lady was a bus driver. Another one said, "I'm really glad I came today. I was thinking, what I should do on my day off? I got this notice, so here I am."

From there, some of the participants from Saulteaux First Nation asked us to come out and have one specifically in their community. When you have those changemakers coming and getting involved, they bring that back to their nation. They invite us in, and pretty soon we're there. We had more than just women leadership and women community members. We had youth, young men and kids from the school there and involved other

Merci également pour le travail auquel vous participez. Il a une telle portée et il est si important. Vous nous avez déjà fourni des informations formidables pour l'examen détaillé que nous entamerons bientôt sur le conseil national de réconciliation, question dont le Sénat est saisi. Nous examinerons bientôt cette question, alors je vous remercie de votre contribution.

Je me demande beaucoup de choses, mais je ne poserai des questions que sur deux éléments. Voici ma première question : je m'interroge beaucoup sur le travail que vous avez décrit et sur la collaboration avec les dirigeants communautaires non élus, à savoir ceux qui sont des dirigeants communautaires en raison de leurs actions et de leurs engagements. J'aimerais avoir quelques précisions à ce sujet, si vous avez la possibilité de m'en donner.

Ma deuxième question porte sur les connaissances juridiques traditionnelles, et je me demande si elles font partie du travail de votre bureau.

**Mme Culbertson :** Merci, sénatrice.

Je répondrai d'abord à la question sur les dirigeants communautaires. Je crois que le terme que nous utilisons est « champions du changement ». Lorsqu'il est question de leadership d'un point de vue autochtone, nous savons que les dirigeants élus ne seront pas tous là pendant 20 ou 30 ans, mais que les membres de la communauté, les agents de changement, les gens d'action, eux, seront toujours là. Ce sont eux qui participent à nos cercles de réconciliation. On dirait que ce sont toujours ces personnes qui veulent participer. Certaines personnes doivent en quelque sorte se faire pousser à participer au cercle, tandis que d'autres doivent trouver ce qui est bon pour leur parcours vers la réconciliation afin de se présenter à la table.

Lorsque nous faisons appel aux communautés... Je vais utiliser l'exemple de la Première Nation des Saulteaux. L'automne dernier, à North Battleford, nous avons entamé des discussions sur la mobilisation entourant le projet de loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Nous nous sommes concentrés sur la région du conseil tribal Battlefords Agency et les Premières Nations environnantes. Ils ont lancé un appel à leurs conseillers élus et aux directeurs de la santé, c'est-à-dire aux personnes qui travaillent au sein du conseil tribal, aux femmes qui travaillent dans la communauté. Les personnes qui pouvaient participer travaillaient peut-être dans le domaine de la santé. Une dame était chauffeuse d'autobus. Une autre a dit ceci : « Je suis vraiment contente d'être venue aujourd'hui. Je me demandais quoi faire pendant ma journée de congé. J'ai reçu cet avis, alors me voilà. »

À partir de là, certains participants de la Première Nation des Saulteaux nous ont demandé d'organiser une discussion expressément dans leur communauté. Quand des agents de changement comme ceux-là se mobilisent, ils en font profiter leur nation. Ils nous invitent, et nous y allons très rapidement. Il n'y a pas seulement eu des femmes dirigeantes et des femmes membres de la communauté. Il y a eu des jeunes, des jeunes

levels of community members, like the people who are on the ground working.

I'm First Nations. I'm from Keeseekoos First Nation in Treaty 4. I'm Anishinaabe, Irish and Scottish and whatever else goes on with my dad's side there. We were raised with my mom's family, the Musqua family, Bear Clan. To me, the word "leadership" just means different things on how we were brought up. Leadership was any person who can bring people together, any voice that can bring people together, the person who's the fire keeper in the community.

I think I answered the first part of the question. The second part was on Indigenous knowledge.

**Senator Coyle:** Yes, on Indigenous legal knowledge.

**Ms. Culbertson:** In our mandate, it is very expansive. The last mandate of the treaty commission was from 2008. We're working on that mandate to modernize, as Minister Miller put it. The chiefs, with the treaty governance office and our elders' council, will be working together on how that mandate is shaped. We're hoping to have it done within this year.

Indigenous legal knowledge with our mandate is expansive and broad. The days of the exploratory discussions and the common table that then Commissioner Arnot, now Senator Arnot, started when he was commissioner are part of that oral history and the beginnings of those conversations that have taken us to where we are today, unknowingly creating an Indigenous legal framework for access to information within our archives.

Through our treaty table mechanism with CIRNAC, we have proposed Indigenous land legislation. In our province, for example, we have the FSIN, the Federation of Sovereign Indian Nations, which is the Indigenous provincial-territorial representative organization; we have tribal council levels that are service providers; and we have independent nations that are not affiliated to tribal councils but part of the FSIN. Not one program or legislation or method will work when you have such a diverse population.

We have language groups that are very diverse in dialects. We have Anishinaabe, Nakoda, Dakota, Lakota, Swampy Cree, the Woodland Cree, Plains Cree, the Dene Thà — we have so many languages that not one size fits all. We can't have a pan-Indigenous type of legislation when it comes to traditional territories. That is a barrier in itself because we cannot just paint everyone with the same brush, so to speak, on legislation and how we're serving them. I see that as being a barrier to equity,

hommes et des enfants de l'école, qui ont mobilisé des personnes d'autres échelons de la communauté, comme des personnes qui travaillent sur le terrain.

Je suis membre des Premières Nations. Je viens de la Première Nation de Keeseekoos, qui est visée par le Traité n° 4. Je suis Anishinabe, Irlandaise, Écossaise et toutes les autres origines provenant du côté de mon père. Nous avons été élevés par la famille de ma mère, la famille Musqua, du clan de l'ours. Pour moi, le mot « leadership » a des significations différentes en raison de la façon dont nous avons été élevés. Le leader était la personne ou toute voix qui pouvait rassembler les gens, le gardien du feu de la communauté.

Je pense avoir répondu à la première partie de la question. La deuxième partie portait sur les connaissances autochtones.

**La sénatrice Coyle :** Oui, sur les connaissances juridiques autochtones.

**Mme Culbertson :** Dans notre mandat, ces connaissances sont très vastes. Le dernier mandat du Bureau du commissaire aux traités date de 2008. Comme l'a dit le ministre Miller, nous travaillons sur la modernisation de ce mandat. Les chefs collaboreront avec le Treaty Governance Office et notre conseil des aînés pour définir ce mandat. Nous espérons terminer le travail cette année.

Les connaissances juridiques autochtones relatives à notre mandat sont vastes. Les discussions exploratoires et la table de discussion commune que l'ancien commissaire Arnot, qui est aujourd'hui sénateur, a entamées lorsqu'il était commissaire font partie de l'histoire orale et des premières discussions qui nous ont amenés là où nous en sommes aujourd'hui et qui ont créé involontairement un cadre juridique autochtone pour accéder à l'information dans nos archives.

Dans le cadre de notre mécanisme de Table des traités avec le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, nous avons proposé une mesure législative sur les terres autochtones. Par exemple, dans notre province, il y a la Federation of Sovereign Indian Nations, ou FSIN, qui est l'organisme porte-parole provincial-territorial pour les Autochtones, des conseils tribaux qui sont des fournisseurs de services et des nations indépendantes qui ne sont pas affiliées à des conseils tribaux, mais qui font partie de la FSIN. Pas un seul programme, une seule loi, ni une seule méthode ne fonctionne lorsque la population est aussi diversifiée.

Les groupes de langues sont très diversifiés au chapitre des dialectes dans la province. On y parle l'anishinabe, le nakoda, le dakota, le lakota, le cri des marais, le cri des bois, le cri des plaines et le dene tha'. Il y a tant de langues qu'aucune ne convient à tous. Nous ne pouvons donc pas adopter de législation panautochtone dans les territoires traditionnels. Cela constitue un obstacle en soi, car nous ne pouvons pas mettre tout le monde dans le même panier, si on peut dire, au chapitre de la législation

especially when we are developing laws because not all those laws will be same.

As an example of an Indigenous legal system, I always like to use the example of “because my mom said so.” In a ribbon skirt debate many years ago, someone said that women shouldn’t be wearing ribbon skirts, and there was one of those Facebook-type debates, and someone texted me and asked, “Why do you wear a skirt to ceremonies? Why do you do that?” And my reply was, “Because my mom said so. Because my kookum said so.” That was our law. That was our family law. We don’t realize that those are small things around how we live our lives every day. Those are our laws.

I’d say more, but I think those are tobacco-type questions that we would have to sit and have a conversation about, but like I said, we cannot paint everyone with a pan-Indigenous approach when it comes to making Indigenous laws. It would be separate and unique to each area. I only really realized that we were creating our own Indigenous access to information law just a couple of weeks ago. We have so much oral history that had been recorded and taped, and we’re now making it digitized, but yet we have Indigenous legal knowledge where someone may not want their great-grandmother’s oral history shared. How do we accommodate that? How do we answer to that without taking the very hard line of no, they were paid an honorarium, they were given tobacco, too bad, we own it? That’s not the space that we need to come from, and it’s definitely not something we should be saying from federal government commissions in this era of reconciliation, especially when it comes to oral histories.

I hope that answered a bit of the question.

**Senator LaBoucane-Benson:** Commissioner, thank you so much for sharing today.

I am particularly interested in the new Saskatchewan trespassing law. You mentioned there are nations that feel like it contravenes treaty rights. It also looks like there is a group of land holders that are, I think, called the Treaty Land Sharing Network of farmers and landowners who want to create a safe space for Indigenous people to do their Indigenous practices on the land. What is the treaty commission’s position on this, and how are you working in this reconciliation space? This group on sharing is actually innovative. That’s the first time I’ve seen that there are landowners in this network who want to share land, and yet there is this regressive law that was passed. How are you moving in this space?

et des services aux Autochtones. Je considère que c'est un obstacle à l'équité, particulièrement quand nous élaborons des lois, car ces lois ne seront pas toutes pareilles.

À titre d'exemple de régime juridique autochtone, j'aime toujours donner l'exemple de « parce que ma mère me l'a dit ». Dans un débat sur les jupes à rubans qui a éclaté il y a de nombreuses années, quelqu'un a déclaré que les femmes ne devraient pas porter de jupes à rubans. Dans un débat comme ceux qui se déroulent sur Facebook, quelqu'un m'a textée pour me demander « Pourquoi portez-vous une jupe lors des cérémonies? Pourquoi faites-vous cela? » Et j'ai répondu : « Parce que ma mère me l'a dit. Parce que ma kookum me l'a dit. » C'était notre loi, la loi de notre famille. On ne réalise pas que ces petites choses font partie de la manière dont on vit sa vie quotidienne. Ce sont nos lois.

J'en dirais davantage, mais je pense que c'est le genre de questions pour lesquelles il faut s'asseoir et converser, comme pour le tabac. Mais comme je l'ai indiqué, on ne peut pas adopter une approche panautochtone pour tout le monde quand vient le temps d'élaborer des lois autochtones. Chaque région doit avoir des lois distinctes qui lui sont propres. J'ai réalisé il y a quelques semaines à peine que nous étions en train de créer notre propre loi sur l'accès à l'information. Une partie considérable de notre histoire orale a été enregistrée et est maintenant numérisée; pourtant, sur le plan des connaissances juridiques, il se peut que quelqu'un ne veuille pas que l'histoire orale de son arrière-grand-mère soit révélée. Comment pouvons-nous composer avec cette situation? Comment réagir à ce refus sans adopter la ligne dure et dire : « Non. Nous leur avons versé des honoraires et donné du tabac. Dommage, mais les enregistrements nous appartiennent »? Il n'est pas nécessaire d'en arriver là, et ce n'est certainement pas quelque chose que nous devrions entendre de la part des commissions du gouvernement fédéral sur le plan de la réconciliation, surtout au sujet des histoires orales.

J'espère que cela répond un peu à la question.

**La sénatrice LaBoucane-Benson :** Madame la commissaire, je vous remercie beaucoup de témoigner aujourd'hui.

Je m'intéresse particulièrement à la nouvelle loi de la Saskatchewan sur l'entrée sans autorisation. Vous avez indiqué que certaines nations considèrent qu'elle viole les droits issus de traités. Il semble toutefois qu'un groupe d'agriculteurs et de propriétaires fonciers — appelé le Treaty Land Sharing Network, je pense — veuille créer un espace sécuritaire où les Autochtones peuvent s'adonner à leurs pratiques sur la terre. Quelle est la position du bureau du commissaire des traités sur la question? Comment travaillez-vous dans le domaine de la réconciliation? Ce groupe qui préconise le partage est très novateur. C'est la première fois que je vois un réseau de propriétaires fonciers qui veulent partager la terre, malgré la loi rétrograde qui a été adoptée. Comment agissez-vous à cet égard?

**Ms. Culbertson:** Thank you so much for that. I'm really glad you brought that up.

The Treaty Land Sharing Network was born from the murder of Colten Boushie. After Colten was murdered and before the verdict was even done in the Gerald Stanley trial, there had been trespassing legislation tabled at, I believe, the Saskatchewan Association of Rural Municipalities conference. Then it moved forward to the provincial government. With that trespassing legislation, at the same time, after the murder of Colten Boushie, the Treaty Land Sharing Network started. It was started by a group of landowners or land titleholders, as they like to call themselves — farmers, ranchers. Ian McCreary, Mary Smillie and Elizabeth Sink are just a few of the names that have joined together.

The Treaty Land Sharing Network is supported by the Office of the Treaty Commissioner. We work very well together. We collaborate through our speaker's bureau and also through being a host agency and funding agency. When I first heard of the Treaty Land Sharing Network, I was a bit skeptical. I thought, wow, is this really happening? With all the things we were going through in this province at the time, we were still very much reeling from that. But we have increased our presence in rural Saskatchewan through reconciliation conversations and through the Treaty Land Sharing Network.

They provide signs for other treaty land holders to put on their property that say it's a safe space to gather medicines or to pick medicines. To take a walk or to pull over on the side of the road when you're travelling in Saskatchewan on a grid to relieve yourself is common in rural areas. At that time, people didn't feel safe. The Treaty Land Sharing Network was something that happened when it needed to, and we're very proud of the work they do and we'll continue to support them.

In navigating the political landscape of having a very drastic trespassing act as opposed to the Treaty Land Sharing Network, we do navigate it carefully. I choose my words wisely, but I also tell the truth. We are to be a neutral federal government commission operating in Saskatchewan. However, it's hard to have the neutrality when there is inequity to begin with. We have a completely inequitable relationship, as we all know, through systemic discrimination, colonization and the systems that exist, yet we're expected to be neutral. I believe that I have to make sure that the truth is there, that we have to support initiatives like this, and one day, maybe we will have equity be equity so we can have neutrality.

Treaty Land Sharing Network will host feasts at their farms, they will have education sessions, and they have people coming out doing exploration. There might be petroglyphs, tipi rings,

**Mme Culbertson :** Je vous remercie beaucoup de cette question. Je suis enchantée que vous l'ayez abordée.

Le Treaty Land Sharing Network est né dans la foulée du meurtre de Colten Boushie. Après que Colten a été assassiné et avant que le verdict soit rendu dans le cadre du procès de Gerald Stanley, un projet de loi sur l'entrée sans autorisation a été déposé lors de la conférence de l'Association of Rural Municipalities. Une telle loi a ensuite été adoptée par le gouvernement provincial. Avec cette loi sur l'entrée sans autorisation et après le meurtre de Colten Boushie, le Treaty Land Sharing Network s'est formé. L'initiative a été lancée par un groupe de propriétaires fonciers — ou de détenteurs de titres fonciers, comme ils aiment s'appeler eux-mêmes —, d'agriculteurs et d'éleveurs. Ian McCreary, Mary Smillie et Elizabeth Sink ne sont que quelques-uns des propriétaires qui ont formé ce réseau.

Le Treaty Land Sharing Network bénéficie du soutien du Bureau du commissaire aux traités. À titre d'organisme hôte et de bailleur de fonds, nous collaborons d'excellente manière avec le réseau par l'entremise du bureau de notre porte-parole. La première fois que j'ai entendu parler du Treaty Land Sharing Network, j'étais légèrement sceptique. J'en croyais à peine mes oreilles. Avec tout ce qui se passait dans la province à l'époque, nous étions encore sous le choc. Mais nous avons accru notre présence dans les régions rurales de la Saskatchewan dans le cadre des conversations sur la réconciliation et par l'entremise du Treaty Land Sharing Network.

Les membres du réseau remettent à d'autres titulaires de droits fonciers issus des traités des affiches à disposer sur leur propriété pour indiquer que c'est un lieu sûr pour cueillir des plantes médicinales. Dans les régions rurales de la Saskatchewan, il est courant de faire des balades à pied ou d'arrêter en voiture sur l'accotement pour se soulager, mais parfois, les gens ne se sentaient pas en sécurité. Le Treaty Land Sharing Network est arrivé à point nommé; nous sommes très fiers du travail qu'il accomplit et nous continuerons de l'appuyer.

Vu le climat politique où s'opposent une loi très stricte sur l'entrée sans autorisation et le Treaty Land Sharing Network, nous procédons avec doigté. Je choisis mes mots avec grand soin, mais je dis aussi la vérité. À titre de commission du gouvernement fédéral en activité en Saskatchewan, il est difficile de rester neutre face à l'iniquité. Nous savons tous que la relation est complètement inéquitable en raison de la discrimination systémique, de la colonisation et des systèmes en place, et pourtant, on s'attend à ce que nous demeurions neutres. Je pense que je dois veiller à ce que la vérité éclate et appuyer les initiatives comme le réseau, et peut-être qu'un jour, l'équité régnera et nous pourrons être neutres.

Les membres du Treaty Land Sharing Network organisent des fêtes sur leurs exploitations, offrent des séances d'éducation et autorisent les gens à faire de l'exploration afin de chercher des

medicine wheels, on farmland or artifacts. They are very brave people for wanting to stand in the face of hatred, racism and misunderstanding at times. They are very brave to do what they have done, and that was the intention of the treaty relationship our ancestors entered into.

**Senator Boniface:** Welcome to you, commissioner. I could listen to you all day on these issues.

I wanted to come back to a reference you made on the reconciliation circles. I'm from Ontario, and I'm doing some work with our local community and our First Nation community, which is side-by-side. We have been very fortunate in the engagement of both communities, but one of the challenges we've had is with engaging youth. Can you tell me how your reconciliation circles have gone about including youth and how that has developed for you?

**Ms. Culbertson:** One of the aspects that we undertook to involve youth was applying to ESDC for a Youth in Service program, and it was Youth in Service to reconciliation in Saskatchewan. I believe we began that in 2019. COVID has also frozen time for me. I don't know what year it is. We put out a call to youth across Saskatchewan for those who wanted to be ambassadors for treaty and reconciliation. They submitted essays. We had essays from youth, First Nations, non-First Nations and newcomers. From there, we had approximately 30 to 38 youth from across the treaty territories. It was a great experience. Of course, when you're working with youth, you have barriers. I had great staff, a great youth coordinator, and it was educating them, empowering them. Many came very well educated to begin with, and it was sharing experiences.

We did a youth cultural exchange with Fond du Lac and with our Youth in Service and some elders from my home area on Treaty 4. We flew up to Fond du Lac and had our youth meet with the youth group there locally, and they shared stories and made a video documentary. We debriefed when we came home. We took two newcomer youth with us. One was from Nigeria and the other from India.

They were such great kids. They were all champions, and those were all future young leaders. Of course, you don't want to take just the most gregarious and confident youth. You want all levels. So we had the shy quiet ones that bonded and made friends. Some of them stayed on as summer students or kept applying for a mentorship program. One of them is now our digitization technician, and he digitizes the archives and assists with the Elders Council coordination. We have youth on our speakers bureau. We ensured we had those voices there.

pétroglyphes, des cercles de tipi, des cercles sacrés ou des artefacts sur les terres agricoles. Ces gens ont le courage de s'élever contre la haine, le racisme et l'incompréhension. Ils sont très braves de faire ce qu'ils font, honorant ainsi l'intention de la relation fondée sur les traités à laquelle nos ancêtres ont adhéré.

**La sénatrice Boniface :** Bienvenue, madame la commissaire. Je pourrais vous écouter toute la journée traiter de ces questions.

Je voulais revenir à une référence que vous avez faite sur les cercles de réconciliation. Je suis de l'Ontario et je travaille avec la communauté locale et la communauté des Premières Nations, qui sont côté à côté. Par bonheur, les deux communautés collaborent, mais nous peinons à mobiliser les jeunes. Pouvez-vous m'indiquer comment vos cercles de réconciliation ont réussi à inclure les jeunes et comment les choses se sont passées?

**Mme Culbertson :** Nous nous sommes adressés à Emploi et Développement social Canada pour un programme de jeunes en action, alors en Saskatchewan, nous avons mis en œuvre le programme Youth in Service afin de favoriser la réconciliation. Je pense que nous avons commencé en 2019. La pandémie de COVID a arrêté le temps pour moi aussi. Je ne sais pas en quelle année nous sommes. Nous avons lancé un appel aux jeunes de la Saskatchewan pour attirer ceux et celles qui voulaient être ambassadeurs des traités et de la réconciliation, et les intéressés ont envoyé des essais. Nous avons reçu des essais de jeunes des Premières Nations, de non-Autochtones et de nouveaux arrivants. Nous avons ensuite accueilli de 30 à 38 jeunes venant des quatre coins du territoire. C'était une expérience formidable. Bien entendu, quand on travaille avec les jeunes, il y a des obstacles, mais je bénéficie d'un effectif hors pair et d'un excellent coordonnateur jeunesse, qui les a éduqués et leur a conféré les outils et les connaissances nécessaires. Un grand nombre de jeunes étaient déjà bien éduqués au départ et l'expérience leur a permis de partager.

Nous avons fait un échange culturel entre les jeunes de la bande de Fond du Lac et de Youth in Service, et quelques aînés de ma région, qui est visée par le Traité n° 4. Nous avons pris l'avion jusqu'à Fond du Lac et nos jeunes ont rencontré un groupe de jeunes de l'endroit pour partager des histoires et faire un documentaire vidéo. Nous avons fait le bilan à notre retour. Nous étions accompagnés de deux nouveaux arrivants; l'un venait du Niger et l'autre, de l'Inde.

Ces jeunes ont été formidables. Ils étaient tous des champions, et ce sont tous de futurs jeunes leaders. Bien entendu, on ne veut pas mobiliser seulement les jeunes les plus grégaires et les plus confiants. On veut des jeunes de tous les niveaux. Nous avons donc accueilli des jeunes discrets et timides qui ont tissé des liens et se sont fait des amis. Certains d'entre eux sont restés pour travailler pendant l'été ou se sont inscrits à un programme de mentorat. L'un d'eux est maintenant notre technicien en numérisation, numérisant les archives et contribuant à la

One of the barriers to involving youth is having meetings during school hours. The youth are in school, they're away, so you have to make sure that you're doing it while they can participate and have activities when they can, inviting them, creating spaces for them.

Our youth today are so much more articulate. They are being taught things because of the work we have done in our generations and your generations and before us about systems and about inequity. They are being taught things we didn't talk about before. We didn't talk about treaties. We didn't talk about the Metis resistance as being a resistance. Those things were taught very differently to us. It makes it exciting for them somehow. They know what they want. We can't be the adults coming and telling the youth, "This is what you do to reconcile." They'll know what they want. It is just engaging them.

On another level, in my home area, I can't start a reconciliation circle for the life of me there, but we're getting there. And I said maybe it will take, when I'm done this role, for me to go and do it myself. They definitely open doors, create conversations and build allies, and it builds a better sense of community wherever we have been part of these conversations.

**Senator Martin:** Thank you, commissioner, for your presentation this evening.

We heard from the B.C. treaty commissioner and the Manitoba commissioner, and it's interesting to hear from each of you — all women — and your emphasis on education. I was curious about any sort of sharing that you might do with these other commissioners and commissions in regard to your work and best practices and whether a national treaty commission would be useful. How would a national commission support the work that you're doing?

**Ms. Culbertson:** Thank you, and I'm very glad that you asked that question, because it's in the back of my mind to work on that national treaty commission piece, or international.

With the other commissions, we have built relations. We're not mandated in our mandates, any of us, to even communicate even or to work together. But we do.

I have visited the BC Treaty Commission, and their role is very different. They're in active treaty negotiations. They're keepers of the treaty process there. It's very different. We include education about modern-day treaties, such as the ones

coordination du conseil des aînés. Un jeune fait partie de notre bureau de porte-paroles. Nous nous sommes assurés que la voix des jeunes serait entendue.

L'ennui quand on travaille avec les jeunes, c'est qu'on ne peut pas tenir de réunion pendant les heures de classe. Ils sont à l'école et ne peuvent pas être là. Il faut donc organiser les réunions et les activités quand ils peuvent y participer, les y inviter et leur faire une place.

Les jeunes d'aujourd'hui sont beaucoup mieux informés. On leur enseigne certaines choses en raison du travail que notre génération, votre génération et les générations précédentes ont fait à propos des systèmes et de l'iniquité. On leur enseigne des choses dont on ne parlait pas avant. Nous ne parlions pas des traités ou de la résistance des Métis. Ces faits nous ont été enseignés de manière très différente. Cela rend les choses vraiment intéressantes pour eux, d'une certaine manière. Ils savent ce qu'ils veulent. Les adultes ne peuvent pas leur dire comment se réconcilier. Ils sauront ce qu'ils veulent. Il faut simplement les mobiliser.

D'un autre côté, il m'est impossible de créer de cercle de réconciliation dans ma région, mais les choses progressent. Et comme je l'ai dit, il faudra peut-être que j'intervienne et que je le crée moi-même une fois que mon rôle de commissaire sera terminé. Les gens ouvrent certainement des portes, entament des conversations et trouvent des alliés, renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté partout où nous participons à ces conversations.

**La sénatrice Martin :** Je vous remercie, madame la commissaire, de témoigner ce soir.

Nous avons entendu les commissaires aux traités de la Colombie-Britannique et du Manitoba, et il est intéressant de vous entendre toutes — car vous êtes toutes des femmes — alors que vous mettez l'accent sur l'éducation. Je me demande quelle sorte d'échanges vous avez avec les autres commissaires et commissions en ce qui concerne votre travail, les pratiques exemplaires et la pertinence d'une commission nationale. Comment une commission nationale vous appuierait-elle dans votre travail?

**Mme Culbertson :** Je vous remercie. Je suis enchantée que vous me posiez cette question, car j'ai en tête de travailler à l'établissement d'une commission nationale ou internationale.

J'ai établi des relations avec les autres commissions. Nous ne sommes pas mandatées pour travailler ensemble ou communiquer les unes avec les autres, mais nous le faisons.

J'ai visité la commissaire aux traités de la Colombie-Britannique, et son rôle est très différent. Elle participe activement à la négociation des traités et est responsable du processus relatif aux traités. C'est très différent. Nous incluons

the BC Treaty Commission undertakes, in our resources, our presentations and our education.

We work with the TRCM, Treaty Relations Commission of Manitoba, much more closely because they are geographically closer. I was supposed to be having supper tonight with the Manitoba treaty commissioner in Thompson, Manitoba, of all places. Right now, Treaty 5 summit is going on in Thompson, Manitoba, and we both attend same events, such as the Treaty 10 gatherings and Treaty 5. We collaborate on initiatives that overlap at times. We call ourselves “sister commissioners.” Our mandates are different. The Manitoba treaty commission has expressed, “I’d like a mandate like yours to have a treaty table,” and then sometimes when I would do treaty tables chairing meetings — and Senator Arnot can relate — I jokingly tell her, “You don’t want a treaty table.”

This leads into the national commissioner question. The treaty table began with the exploratory table discussions from Senator Arnot’s days, and he laid the foundation for the work we do here. But I would say the evolution of rights organizations and the creation of RISD tables has, in my opinion and from what I have seen, made the treaty table somewhat redundant. The way in which the treaty table actually worked didn’t work. In the mandate, it says that representatives or officials representing the minister of CIRNAC would come to the table along with officials or representatives from FSIN. Of course, at times that will be chiefs, so you just have bureaucratic officials sitting there meeting with chiefs. Decision makers weren’t coming to the table, whether it was on health, education, justice issues, duty to consult issues or lands. It wasn’t working, so we’ve put a pause on that until a new mandate is devised, because if you are wasting resources and time, there is a better way to spend it.

When it comes to the national treaty commission conversation, I was very inspired to hear this was going to be created. I remember that when they were doing the announcements and making it part of a campaign platform about that commission, there was, of course, disagreement on whether it should be called “national treaty commission,” or “international treaty commission.” I said, “I don’t care what it’s called. You could call it the blue treaty commission.” I believe that the creation of a commission that could unite the current commissions and provide a level playing field in all the regions and territories could change people’s lives when it comes to treaty implementation on reserves. It could change people’s lives because you would have a uniting of those voices.

de l’information sur les traités modernes, comme ceux que la commission des traités de la Colombie-Britannique négocie, dans nos ressources, nos exposés et nos efforts d’éducation.

Nous collaborons beaucoup plus étroitement avec la Commission des relations découlant des traités du Manitoba, ou CRTM, pour des raisons de proximité géographique. J’étais d’ailleurs censée souper ce soir avec la commissaire aux traités du Manitoba à Thompson. C’est justement là que se déroule le sommet sur le Traité n° 5. En outre, nous participons aux mêmes événements, comme les réunions sur le Traité n° 10 et le Traité n° 5, et nous collaborons à des initiatives qui se recoupent parfois. Nous nous appelons les « sœurs commissaires ». Nos mandats sont différents. La commissaire aux traités du Manitoba a déclaré qu’elle voudrait avoir un mandat comme le mien pour pouvoir tenir des tables de négociation des traités, mais quand parfois j’en organise et que je préside des réunions, je lui lance à la blague qu’elle ne veut pas en organiser. Le sénateur Arnot comprendra ce que je veux dire.

Cela nous mène à la question du commissaire national. La table de négociation des traités a commencé avec les discussions de la table exploratoire, à l’époque du sénateur Arnot, qui a établi les fondations du travail que nous effectuons ici. Je dirais toutefois que l’évolution des organismes de défense des droits et la création des tables de discussion sur la reconnaissance des droits et l’autodétermination a, à mon avis et d’après ce que j’ai constaté, rendu la table de négociation des traités quelque peu redondante. La manière dont elle fonctionnait ne marchait pas. Son mandat prévoyait que des représentants ou des fonctionnaires représentant le ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada viennent à la table avec des fonctionnaires ou des représentants de la Fédération des nations autochtones de la Saskatchewan. Bien entendu, c’était parfois les chefs qui venaient et ils se retrouvaient en face de simples bureaucraties. Les décideurs brillaient par leur absence, que la réunion porte sur la santé, l’éducation, la justice, l’obligation de consulter ou les terres. Comme ces tables ne donnaient rien, nous avons suspendu les rencontres d’ici à ce qu’un nouveau mandat soit élaboré, car on gaspillait des ressources et du temps qui auraient été mieux investis ailleurs.

En ce qui concerne les discussions sur la commission des traités nationale, j’ai été fort inspirée d’entendre qu’elle allait être instituée. Je me souviens que quand le gouvernement a annoncé la commission et l’a intégrée à sa plateforme de campagne, on ne s’entendait pas quant au nom qu’on devrait lui donner, hésitant entre « commission nationale des traités » ou « commission internationale des traités ». Je leur ai dit que je ne me souciais pas du nom, qu’on pourrait l’appeler commission bleue des traités. Je pense que la création d’une commission qui pourrait unir les commissions actuelles et faire en sorte que toutes les régions et les territoires soient sur un pied d’égalité pourrait changer la vie des gens sur le plan de la mise en œuvre des traités sur les réserves, car la commission unirait toutes les voix.

I will use my own First Nation as an example. Keeseekoose cannot negotiate treaty implementation at education or health all by itself. The FSIN cannot negotiate treaty implementation. One First Nation cannot do something that affects the others when it comes to the collective treaty rights, yet that's what we see being attempted. When the treaties were entered into, some of the first commissioners said, "These treaties will be from the Red River to the foot of the Rocky Mountains and will last for as long as the sun shines, the grass grows and the rivers flow. I cannot promise your brother more than I am giving you." That was from the treaty commissioner's lieutenant governors' mouths. Yet, we cannot have one nation negotiating treaty. We cannot have one organization negotiating treaty. I believe that equity could have been created by a national or international body such as a treaty commission.

Last December, when I would ask for dates from Canada on the treaty commission discussions that were being held, there was actually another resolution that went to AFN, and it was the wrong timing. That resolution was defeated. However, I've given the advice here to our FSIN that we need to start that international treaty conversation again, whatever they want to call it. The coming UNDRIP implementation legislation and the creation of an Indigenous ombudsperson on rights could encompass both those things, or be within it, alongside it or part of it, because it would do the monitoring and the reporting. It could be that collective, unified voice when it comes to treaties 1 to 7, 1 to 11, the Robinson-Huron Treaty and so forth. It would also go to creating a national treaty education curriculum that would be uniform and educate about all the different types of treaties in Canada.

**The Deputy Chair:** Commissioner, the chair, Brian Francis, when he's here, always asks a question at the end. I'll just make this preface that I think you worked really hard in Saskatchewan to create relationships in non-Indigenous communities and with the Indigenous community. You have a network of relationships. You probably have some good ideas for this committee in terms of some of the future studies we might do. You're uniquely placed to help us with that because of the relationships you have. I'm going to close by asking you to think about that question and perhaps give us some advice in writing about some issues you think we should be exploring, from your perspective.

Thank you. The time for the discussion is complete. Thank you very much for coming today and sharing your thoughts with us. Your enthusiasm is infectious. That's always a good thing.

J'utiliserais ma propre nation à titre d'exemple. La bande de Keeseekoose ne peut pas négocier seule la mise en œuvre des traités dans les domaines de l'éducation ou de la santé. La Fédération des nations autochtones de la Saskatchewan ne peut pas négocier la mise en œuvre des traités. Une nation seule ne peut pas faire quoi que ce soit qui ait une incidence sur les autres quand cela concerne les droits collectifs issus de traités, et pourtant, on voit que des tentatives sont faites en ce sens. Quand les traités ont été signés, certains des premiers commissaires ont déclaré : « Les traités s'appliqueront de Red River jusqu'aux pieds des montagnes Rocheuses et dureront aussi longtemps que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que les rivières couleront. Je ne peux pas promettre à votre frère plus que je ne vous donne. » C'est ce qu'ont affirmé les commissaires aux traités et le lieutenant-gouverneur. Ainsi, une nation ou une organisation ne peut pas négocier de traité. Je pense qu'on aurait pu assurer l'équité en créant un organe national ou international comme une commission des traités.

En décembre dernier, alors que je prévoyais interroger le gouvernement du Canada au sujet des dates des discussions sur la commission des traités, l'Assemblée des Premières Nations a été saisie d'une autre résolution et ce n'était pas le moment opportun. Cette résolution a été rejetée. J'ai cependant indiqué à la Fédération des nations autochtones de la Saskatchewan que nous devions recommencer à discuter d'une commission internationale, peu importe le nom qu'on lui donnerait. La loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et le poste d'ombudsman des droits autochtones qui seront bientôt institués pourraient englober ces initiatives ou faire partie de la solution, car ils assureront la surveillance et la reddition de comptes. On pourrait parler d'une voix commune des traités de 1 à 7, de 1 à 11, du Traité Robinson-Huron et d'autres traités. Cela permettrait également d'élaborer un programme d'éducation sur les traités nationaux qui offrirait une éducation uniforme au sujet des divers types de traités au Canada.

**Le vice-président :** Madame la commissaire, le président, Brian Francis, pose toujours une question à la fin quand il est ici. À titre de préface, je soulignerai que je pense que vous avez travaillé très fort en Saskatchewan pour établir des relations dans les communautés non autochtones et avec la communauté autochtone. Vous avez instauré un réseau de relations. Vous avez probablement de bonnes suggestions d'études que le comité pourrait entreprendre dans l'avenir. Vous êtes dans une position sans pareille pour nous aider à cet égard en raison des relations dont vous bénéficiez. Je terminerai en vous demandant de réfléchir à la question et de peut-être nous fournir par écrit des conseils sur des sujets que vous pensez que nous devrions étudier.

Je vous remercie. C'est ici que prend fin ce volet de la séance. Nous vous remercions beaucoup d'avoir témoigné et de nous avoir fait part de vos réflexions. Votre enthousiasme est contagieux. C'est toujours une bonne chose.

For our second panel, we have the Specific Claims Tribunal. We'll be hearing from Justice Victoria Chiappetta, the chair. It's so nice to have you here this evening. Ms. Chiappetta, we'll have five minutes for opening remarks from you, and that will be followed by a question-and-answer session from the senators who are here. Due to time constraints, it behooves me to ask everybody here to keep exchanges brief. We look forward to the discussion. I will now invite Ms. Chiappetta to give her opening.

**Victoria Chiappetta, Chair, Specific Claims Tribunal:**  
Thank you. Good evening to all honourable senators sitting before me. It is a pleasure to be with all of you this evening.

I have to tell you that you work much later than any of the judges I know. If anyone ever questions that, you can cite me. I'll make you an order, for sure.

I wanted to start by telling you about my background. My legal background includes corporate law and civil litigation. I've done environmental law and labour law and focused a bit on human rights. I was appointed to the Superior Court of Ontario, sitting in Toronto, in November 2012. I have also served as a deputy judge in the Nunavut Court of Justice since December 2017. I became a full-time member of the Specific Claims Tribunal in June 2019, and then in December 2020, I had the great privilege of being appointed chairperson. That's enough about me.

Let's talk a bit about the tribunal. It is the result of a historic joint initiative between the federal government and the Assembly of First Nations. The Specific Claims Tribunal Act received Royal Assent in June 2008 and came into force on October 16 of that same year. It was meant to, and does modify, the previous approaches to claims settlement by establishing our independent tribunal composed of Superior Court judges and having the authority to render binding decisions in respect of both the merits of the claim and compensation up to \$150 million for each claim. It's now been just over 11 years since the tribunal became fully operational. The first hearing concluded on May 31, 2012, and the first decision released on July 4, 2012.

Unlike claims based on Aboriginal rights and title, specific claims concern alleged breaches of the Crown's legal obligations relating to historical treaties, reserve lands and resources or the trust funds of First Nations. Under the Specific Claims Tribunal Act, the Governor-in-Council establishes a roster of six Superior Court judges to act as members of the tribunal and then appoints the chairperson from that roster. The tribunal must comprise no

Au cours du second volet, nous recevons le Tribunal des revendications particulières, représenté par sa présidente, la juge Victoria Chiappetta. Nous sommes enchantés de vous accueillir ce soir, madame Chiappetta. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre allocution d'ouverture, après quoi les sénateurs et sénatrices ici présents vous poseront des questions. En raison des contraintes de temps, je me dois de demander à tous les participants d'avoir des échanges brefs. Nous sommes impatients de discuter. J'inviterai maintenant Mme Chiappetta à faire son allocution d'ouverture.

**Victoria Chiappetta, présidente, Tribunal des revendications particulières :** Merci. Bonsoir à tous, honorables sénateurs. C'est un plaisir d'être en votre présence ce soir.

Je peux vous dire que vous travaillez plus tard que tous les juges que je connais. Si quelqu'un remet cela en doute, vous pourrez me citer. Je pourrai certainement rendre une ordonnance.

Tout d'abord, j'aimerais vous parler un peu de mon parcours. J'ai travaillé dans divers domaines du droit, notamment dans le domaine du droit des sociétés et du contentieux civil. J'ai pratiqué le droit de l'environnement et du travail et je me suis aussi intéressée aux droits de la personne. J'ai été nommée juge à la Cour supérieure de l'Ontario, à Toronto, en novembre 2012. Je suis également juge suppléante de la Cour de justice du Nunavut depuis décembre 2017. Je suis devenue membre à temps plein du Tribunal des revendications particulières en juin 2019, puis en décembre 2020, j'ai eu le grand privilège d'être nommée présidente. Bon, j'ai assez parlé de moi.

Parlons un peu du tribunal. Il est l'aboutissement d'une initiative historique entreprise par le gouvernement fédéral en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations. La Loi sur le Tribunal des revendications particulières a reçu la sanction royale en juin 2008 et est entrée en vigueur le 16 octobre de la même année. Elle visait à modifier — et modifie effectivement — les approches précédentes en matière de règlement des revendications en constituant un tribunal indépendant composé de juges de cours supérieures possédant le pouvoir de rendre des décisions exécutoires sur la validité des revendications et de toute indemnisation subséquente jusqu'à concurrence de 150 millions de dollars par revendication. Il y a maintenant un peu plus de 11 ans que le tribunal est devenu pleinement opérationnel. La première audience s'est terminée le 31 mai 2012 et la première décision a été rendue le 4 juillet 2012.

Contrairement aux revendications fondées sur les droits et les titres ancestraux, les revendications particulières concernent des violations présumées des obligations juridiques de la Couronne relatives aux traités historiques, aux terres et ressources des réserves ou aux fonds en fiducie des Premières Nations. Aux termes de la Loi sur le Tribunal des revendications particulières, le gouverneur en conseil établit une liste de six juges d'une

more than six full-time members or an equivalent number of part-time members provided that their combined time devoted to their functions and duties is no more than the combined time that would be devoted to six full-time members.

One of the most significant parts of our tribunal is its independence, bearing in mind that the tribunal is the first national mechanism designed so that First Nations are able to feel that they are on a level playing field with the Crown.

As you may have heard, a number of claims get settled after they come to the tribunal. Instead of moving forward to an adjudication by one of our members, they're settled after coming to the tribunal. There's good reason for that. At the tribunal, we provide a forum for litigation, but we also provide a forum for negotiation. We feel that settling these claims through negotiation and consensus is a mechanism for reconciliation and serves the parties and the efforts in a much more significant way. We encourage settlements at the tribunal. An objective of our act is to "... create conditions that are appropriate for resolving valid claims through negotiations." We advance the preferred route for the settlement of claims during negotiations. As the claim proceeds throughout the hearing and expert evidence is developed and members are able to have meaningful case management conferences with the members, we can steer the claim toward consensus in a way that has been helpful for the parties to achieve consensus by negotiation. If that doesn't work, we can also provide small areas for them to agree on such procedural matters if we are going to head towards a hearing so we can take out the adversarial nature of a court hearing and build in more of a consensus, working together, to achieve the resolution.

In my view and in my experience, the Specific Claims Tribunal has proven to be an effective mechanism and an important part of the reconciliation efforts. We've accelerated the resolution of specific claims. Where they were taking decades before, they're now taking years at the tribunal. We would all prefer to be even more timely in the resolution of these important claims, particularly as most of them have been outstanding for far too many years. We are committed to addressing the delay in the process. We are considering the current rules of practice that have been in place since 2010 to see if we can revisit them and assist the tribunal in better fulfilling its mandate to provide the timely resolution of these claims in an efficient, cost-saving way. However, the need for possible improvements should not overshadow how much the tribunal has accomplished over the years since it became operational in 2008.

I'm so pleased to be here, and I'm open to answering any and all questions that you might have.

juridiction supérieure qui agiront à titre de membres du tribunal et choisit ensuite le président à partir de cette liste. Le tribunal est formé d'au plus six membres à temps plein ou d'un nombre équivalent de membres à temps partiel, pourvu que le temps qu'ils consacrent ensemble à l'exercice de leurs fonctions n'excède pas celui qu'y consacreraient six membres à temps plein.

L'un des aspects les plus importants du tribunal est son indépendance, sachant qu'il s'agit du premier mécanisme national conçu pour que les Premières Nations puissent avoir le sentiment d'être traitées sur un pied d'égalité avec la Couronne.

Comme vous l'avez peut-être entendu, un certain nombre de revendications sont réglées après avoir été soumises au tribunal. Plutôt que ce soit un de nos membres qui rende une décision, les parties s'adressent au tribunal. Il y a de bonnes raisons à cela. Au tribunal, nous offrons une tribune pour régler les litiges, mais aussi pour négocier. Nous estimons que le règlement négocié de ces revendications est un mécanisme qui favorise la réconciliation et qui est vraiment dans l'intérêt des parties. Nous encourageons les règlements au tribunal. L'un des objectifs de la loi est d'encourager « le règlement par la négociation des revendications bien fondées ». Nous privilégions le règlement des revendications dans le cadre de négociations. À mesure que les revendications progressent, que des témoignages d'experts sont recueillis et que les membres sont en mesure de tenir des conférences de gestion d'instance fructueuses, nous pouvons amener les parties à tenter de parvenir à un consensus au terme de négociations. Si cela ne fonctionne pas, nous pouvons également les amener à s'entendre sur diverses questions telles que des questions de procédure, si les revendications se dirigent vers une audience, de manière à éliminer la nature conflictuelle d'une audience au tribunal et à collaborer en vue d'un consensus et d'un règlement.

À mon avis et d'après mon expérience, le Tribunal des revendications particulières s'est avéré être un mécanisme efficace et un élément important des efforts de réconciliation. Nous avons accéléré le règlement des revendications particulières. Alors qu'il fallait des décennies auparavant pour régler des revendications, grâce au tribunal, il faut maintenant des années. Nous aimerais tous que le règlement de ces revendications importantes soit encore plus rapide, d'autant plus que la plupart d'entre elles sont en suspens depuis de nombreuses années. Nous nous sommes engagés à remédier aux lenteurs du processus. Nous examinons les règles de pratique en vigueur depuis 2010 pour voir si nous pouvons les revoir et aider le tribunal à mieux remplir son mandat, qui est de régler ces revendications en temps utile, de manière efficace et rentable. Toutefois, même s'il y a encore des choses à améliorer, il ne faut pas oublier tout le travail que le tribunal a accompli au fil des ans, depuis son entrée en activité en 2008.

Je suis ravie d'être ici, et je répondrai volontiers à toutes vos questions.

**The Deputy Chair:** Again, it behooves me to mention that when you're speaking into the microphone, please be cognizant of speaking clearly into the microphone, and remove your headpiece so there isn't any feedback that could cause trouble for the staff.

Thank you very much for your opening statement. It was very interesting. We will now have questions.

**Senator Tannas:** Thank you for being here. I have two questions.

First, on your \$150 million limit, do you have any discretion to split specific claims in a way that would allow you to make a series of judgments at \$150 million, or is it an aggregate that you just can't work your way around?

Second, anecdotally, I have seen in the last few years a number of claims in Alberta that were nowhere and that have kind of come out of the blue. I haven't followed them closely enough to know whether or not you and your folks had any involvement in the settlement. Are there any fairly recent Alberta claims that you could point to that have successfully come in and out of your system?

**Ms. Chiappetta:** Let's start with the \$150 million cap. As you know, our tribunal is a creature of statute, so it is in the Specific Claims Tribunal Act that compensation cannot exceed \$150 million. That is an aggregate. It includes interest. That was put in place in 2008.

In terms of Alberta cases, we have a number of Alberta cases, and there have been a number of settlements from our tribunal. I can't think of one that comes to mind particularly at the moment, but we've had a lot of cases that come from out West and a lot of them in Alberta as well. I just can't think of one that's been settled.

**Senator Tannas:** In Senator Sorenson's beautiful Banff National Park, there was traditional land where there was compensation, Castle Mountain. I can't remember which nation it was. The other one that was recent, which seemed to come out of nowhere as well, was the one with the Blood Tribe where it was around some land that was taken from them for cattle ranching and they had to replace it. Was the tribunal involved with either one of those?

**Ms. Chiappetta:** I can't recall. I don't believe so.

**Senator Tannas:** Do you keep track of how many claims have come in and out successfully?

**Le vice-président :** Encore une fois, je me dois de vous demander de parler clairement dans le micro et de retirer votre oreillette à ce moment-là pour éviter la rétroaction acoustique, qui pourrait incommoder le personnel.

Je vous remercie pour votre déclaration liminaire. C'était très intéressant. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

**Le sénateur Tannas :** Merci beaucoup de votre présence. J'aurais deux questions à vous poser.

Tout d'abord, en ce qui concerne la limite de 150 millions de dollars, avez-vous le pouvoir de diviser les revendications particulières de manière à pouvoir conclure de multiples ententes d'une valeur de 150 millions de dollars, ou est-ce une somme globale qui est fixe?

Ensuite, j'ai vu un certain nombre de revendications en Alberta au cours des dernières années qui sont un peu arrivées de façon inattendue. Je ne les ai pas suivies suffisamment de près pour savoir si vous avez joué un rôle dans le règlement. Y a-t-il des revendications particulières en Alberta dont vous pourriez nous parler qui ont récemment été réglées?

**Mme Chiappetta :** Commençons par le plafond de 150 millions de dollars. Comme vous le savez, le tribunal est né d'une loi. Par conséquent, au titre de la Loi sur le Tribunal des revendications particulières, le tribunal ne peut accorder une indemnité totale supérieure à 150 millions de dollars. Ce montant inclut les intérêts. Cette limite a été mise en place en 2008.

Pour ce qui est des revendications de l'Alberta, il y en a un certain nombre qui ont été réglées par le tribunal. Je n'arrive pas à me souvenir d'un cas précis pour le moment, mais nous avons traité de nombreuses revendications venant de l'Ouest, et de l'Alberta en particulier. Toutefois, aucun cas ne me vient en tête.

**Le sénateur Tannas :** Dans le magnifique parc national de Banff, qui est très cher à la sénatrice Sorenson, on est parvenu à régler la revendication territoriale de Castle Mountain, et une indemnité a été accordée en conséquence. Je ne me souviens plus de quelle nation il s'agissait. L'autre revendication récente, qui était aussi plutôt inattendue, avait été présentée par la tribu des Blood, qui affirmait qu'on s'était emparé de leurs terres pour l'élevage de bovins et qu'elle avait dû les remplacer. Le tribunal a-t-il été saisi de l'une de ces revendications?

**Mme Chiappetta :** Je ne me souviens pas. Je ne crois pas.

**Le sénateur Tannas :** Savez-vous combien de revendications ont été réglées?

**Ms. Chiappetta:** Right now, we have 89 claims in our system. We've had 143 since its inception, and 54 of those claims have been resolved.

**Senator Coyle:** Thank you so much for being with us. The work you're doing is fascinating. It's good to hear that the creation of the tribunal has been an accelerator, even if there's still some slowness in the system that you would like to see improved upon.

I may only be able to ask my first question, because I know we're supposed to be brief. You spoke largely about the negotiation/consensus channel, but you said that litigation is still something that you deal with as well. Could you tell us, of all the cases you're dealing with, which eventually go to litigation and how many go the negotiation/consensus route, and why?

**Ms. Chiappetta:** There are a lot of reasons why cases can go the negotiation route, and a lot of it has to do with the timing. One of the wonderful things we do at the tribunal is that we create a body of jurisprudence that lets the parties rely on that jurisprudence to achieve consensus. One of the cases that comes to mind is a case called *Beardy's*, which had to do with treaty annuities. Before, Canada was not even negotiating any of these claims, but because of our decision, these claims are now being settled. Sometimes claims come to the tribunal full of conflict, but that conflict gets resolved because of the jurisprudence that comes after the claims come to the tribunal.

In terms of the numbers, right now, as I said, we have 89 outstanding claims, and 39 of those are in negotiation — again, for a number of reasons. Sometimes what happens at the tribunal as well is that the case is bifurcated between whether the claim is validated and whether the claim is appropriate for compensation and, if so, how much. If the tribunal rules on whether the claim is valid and finds the claim valid, the parties can start to negotiate compensation. That has happened a lot. If you look at our numbers, we have made 29 decisions on whether or not the claim is valid and only 8 on how much compensation should be paid. So it's that initial validation.

Sometimes claims come to us and they just have a small legal issue that needs to be addressed before they can start to negotiate. Sometimes it's about the jurisdiction or whether or not the issue has been resolved in courts in a different matter. That we can steer towards negotiation. Ultimately, if we haven't had success in steering towards negotiation for a couple of years, even before we go to the hearing and we have all the expert evidence, it behooves us to take a look at all that evidence and maybe provide some guidance as to where case might go. That starts the parties talking as well.

**Mme Chiappetta :** À l'heure actuelle, nous avons 89 revendications dans notre système. Nous en avons eu 143 depuis le début et 54 ont été réglées.

**La sénatrice Coyle :** Je vous remercie d'avoir accepté de témoigner. Le travail que vous faites est fascinant. Je suis heureuse d'entendre que la création du tribunal a permis d'accélérer les choses, même si vous estimez qu'il y a encore des lenteurs auxquelles on pourrait remédier.

Je vais sûrement devoir me limiter à ma première question, car je sais que nous devons être brefs. Vous avez beaucoup parlé de la négociation aboutissant à un consensus, mais vous avez dit qu'il y avait quand même des litiges. Pourriez-vous nous dire, parmi toutes les revendications dont vous êtes saisis qui aboutissent à des litiges, combien font l'objet de négociations, et pourquoi?

**Mme Chiappetta :** Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les revendications peuvent se régler par voie de négociation, et cela a beaucoup à voir avec le moment choisi. Ce qu'il y a de vraiment bien au tribunal, c'est que nous créons un corpus jurisprudentiel qui permet aux parties de s'appuyer sur nos décisions pour parvenir à un consensus. L'un des cas qui me vient à l'esprit est l'affaire *Beardy's*, qui portait sur les annuités découlant des traités. Auparavant, le Canada ne négociait même pas ces revendications, mais grâce à cette décision, ces revendications sont maintenant réglées. Parfois, les revendications qui sont présentées au tribunal sont très conflictuelles, mais les conflits sont résolus grâce à la jurisprudence.

Quant au nombre de revendications, à l'heure actuelle, comme je l'ai dit, nous avons 89 revendications en suspens, et 39 d'entre elles sont en cours de négociation — encore une fois, pour différentes raisons. Parfois, ce qui se passe au tribunal, c'est qu'on détermine si la revendication est valable et si elle peut faire l'objet d'une indemnisation et, le cas échéant, quel sera le montant versé. Si le tribunal détermine que la revendication est valable, les parties peuvent commencer à négocier l'indemnisation. Cela s'est produit à plusieurs reprises. Si vous regardez nos chiffres, nous avons rendu 29 décisions concernant la validité d'une réclamation et seulement 8 sur le montant de l'indemnisation à verser. Il faut donc tout d'abord se prononcer sur la validité de la revendication.

Parfois, les revendications nous parviennent et il y a une petite question juridique qui doit être réglée avant qu'elles puissent être admises à la négociation. Il s'agit parfois d'une question de compétence ou de savoir si la question a été résolue par les tribunaux dans une autre affaire. Nous pouvons alors aller de l'avant dans le processus de négociation. Au bout du compte, si nous n'avons pas réussi à négocier pendant quelques années, avant même qu'on tienne l'audience et qu'on recueille tous les témoignages d'experts, il nous incombe d'examiner toutes les preuves et peut-être de fournir quelques conseils quant à

It always has to be front of mind. I think that we do our parties the best service if we can find a way for them to agree as opposed to often in adjudication it's seen as a winner and a loser. That might be okay in other legal matters, but in this area of law, it's the antithesis of what we're trying to do.

**Senator Coyle:** So that's your modus operandi.

**Ms. Chiappetta:** Correct.

**Senator Sorensen:** I will just make a quick comment because Senator Tannas asked my question. You have three Alberta senators in the room. I too was going to get egocentric and ask about Alberta.

I just want to say how pleased I am that you're here. I'm very new to this committee. I knew nothing about how claims were dealt with, and I've found your comments and the fact that you exist very interesting. I'll be doing some research on my own. Thank you for being here.

**Ms. Chiappetta:** I think that's a lot of Canadians, frankly.

**Senator Sorensen:** Sort of like the Senate. Nobody knows what we do.

**Ms. Chiappetta:** When I was appointed to the tribunal in Toronto, there were 90 judges, 90 of my colleagues sitting in Toronto, and I think maybe 3 of them knew what the tribunal was.

I think it does wonderful work. We prefer to just be doing that work in the background. We don't need the attention or the glory. We just want to get the work done in the way it needs to get done.

I just returned from Banff.

**Senator Sorensen:** Oh, did you?

**Ms. Chiappetta:** I went up the Banff Gondola. I digress.

**Senator Sorensen:** Did you see the Nightrise?

**Ms. Chiappetta:** I did see the Nightrise. It was absolutely —

**Senator Sorensen:** It's an Indigenous tourism experience.

**Ms. Chiappetta:** Correct. I took my son. It was lovely.

l'orientation du dossier. Cela permet également aux parties de commencer à discuter.

Il faut toujours garder cela à l'esprit. Je pense que la meilleure solution est de permettre aux parties de trouver un terrain d'entente, car lorsqu'on rend une décision, à ce moment-là, il y a un gagnant et un perdant. Cela peut être acceptable dans d'autres domaines juridiques, mais ce n'est pas du tout ce que nous recherchons dans ce domaine du droit.

**La sénatrice Coyle :** C'est donc votre façon de procéder.

**Mme Chiappetta :** En effet.

**La sénatrice Sorensen :** Je vais faire brièvement une observation, car le sénateur Tannas a posé ma question. Il y a trois sénateurs de l'Alberta dans la pièce. J'allais moi aussi être égocentrique et poser des questions sur l'Alberta.

Je tiens juste à dire à quel point je suis heureuse que vous soyez ici. Je suis toute nouvelle au comité. Je ne savais rien sur le traitement des plaintes, et je trouve vos commentaires et le fait que votre tribunal existe très intéressants. Je vais faire mes propres recherches. Merci d'être ici.

**Mme Chiappetta :** Bien franchement, je pense que c'est le cas pour beaucoup de Canadiens.

**La sénatrice Sorensen :** Un peu comme pour le Sénat. Personne ne sait ce que nous faisons.

**Mme Chiappetta :** Lorsque j'ai été nommée au tribunal à Toronto, il y avait 90 juges en poste dans la ville, et je pense qu'il y en avait peut-être trois qui connaissaient le tribunal.

Je pense qu'il fait un travail extraordinaire. Nous préférons faire le travail en arrière-plan. Nous n'avons pas besoin d'attention ni de gloire. Nous voulons juste faire le travail comme il se doit.

Je reviens tout juste de Banff.

**La sénatrice Sorensen :** Oh, vraiment?

**Mme Chiappetta :** J'ai pris le téléphérique, mais je m'écarte du sujet.

**La sénatrice Sorensen :** Avez-vous vu le parcours Nightrise?

**Mme Chiappetta :** Oui. C'était absolument...

**La sénatrice Sorensen :** C'est une expérience touristique autochtone.

**Mme Chiappetta :** En effet. J'ai emmené mon fils. C'était magnifique.

**Senator Boniface:** Thank you for being here and for the work that you're doing.

In terms of the actual process, because you're trying to step out of the adversarial, who do you consider parties to the claim? Is it strictly the federal government and the Indigenous community or a treaty organization or whatever? Who are the parties?

**Ms. Chiappetta:** Since we are a tribunal, we have to set it up with the title of proceeding. In the title of proceeding, there has to be a claimant and there has to be a respondent. It is the Indigenous group and the Government of Canada. That doesn't start us off on the right foot. As soon as you have parties, then you have parties' positions and parties' experts, and then you have a winner and a loser. While we do have that title of proceeding, it's incumbent upon us as members to step past the formalities of it and start talking. That's why we have so many case management conferences. We have about 19 hearings a year and over 100 case management conferences a year. We just focus on getting the people to talk. It can go off the rails very quickly if parties want to get their own experts and then they have reply expert reports. It is an everyday type of, "Let's talk to see where we can find the middle ground."

**Senator Boniface:** I assume, then, when it comes to implementation, then it goes back to the federal government. Do you lay out the implementation steps as part of the decision?

**Ms. Chiappetta:** When you say "implementation," do you mean payment?

**Senator Boniface:** Yes.

**Ms. Chiappetta:** Once the decision is made, it's a binding decision, so it has to be paid just as if it was any court order. It gets a bit different and somewhat delicate when it's a settlement. When it's a settlement, then not only does it have to go through certain stages of government, but it also has to be approved by the entire community. We don't let it go. We don't say, "You've settled, you've shaken hands, we've signed here, and the tribunal is done." We follow up to ensure that it's actually done, and we try to use language in the settlement agreements that makes it easier for the parties who are at the table agreeing to it to tell the parties, who have to pay it or also agree to it, why it should be done.

**Senator Boniface:** Your point is at the end of the road then, and then from a broader communication perspective that's between the parties to do. I'm thinking about people understanding the claim and how it impacts neighbouring communities and stuff like that, how we raise the understanding.

**Ms. Chiappetta:** I found that the chiefs are so important and significant in speaking to the community. When they are speaking to the community about a settlement, everyone is

**La sénatrice Boniface :** Merci d'être ici et du travail que vous faites.

Pour ce qui est du processus proprement dit, car vous essayez de vous éloigner de la confrontation, quelles sont les parties à la demande selon vous? Est-ce strictement le gouvernement fédéral et la communauté autochtone, un organisme régi par un traité ou peu importe? Qui sont les parties?

**Mme Chiappetta :** Puisque nous sommes un tribunal, nous devons tenir compte de l'intitulé de l'instance. Pour cela, il doit y avoir un demandeur et un défendeur. Il s'agit du groupe autochtone et du gouvernement du Canada. Cela ne nous permet pas de partir du bon pied. Dès qu'il y a des parties, il y a des prises de position et des experts, et ensuite un gagnant et un perdant. Nous avons l'intitulé de l'instance, mais il nous incombe en tant que membres d'aller au-delà des formalités et d'amorcer la discussion. C'est pour cette raison que nous avons autant de conférences de gestion de l'instance. Chaque année, nous tenons environ 19 audiences et nous organisons plus de 100 conférences de gestion de l'instance. La situation peut déraper très rapidement lorsque les parties font appel à leurs propres experts qui produisent ensuite des rapports en guise de réponse. Il faut habituellement discuter pour trouver un terrain d'entente.

**La sénatrice Boniface :** Je suppose alors qu'il revient au gouvernement fédéral de s'exécuter. Établissez-vous les mesures d'exécution dans le cadre de la décision?

**Mme Chiappetta :** Quand vous parlez d'exécution, faites-vous allusion au paiement?

**La sénatrice Boniface :** Oui.

**Mme Chiappetta :** La décision est exécutoire, ce qui signifie que la somme doit être payée comme s'il s'agissait d'une ordonnance de tribunal. C'est un peu différent et délicat lorsque c'est un règlement. Le cas échéant, le gouvernement doit suivre certaines étapes, mais il faut aussi que ce soit approuvé par l'ensemble de la communauté. Nous ne laissons pas aller les choses une fois qu'on s'est entendu, qu'on s'est serré la main, qu'on a signé et que le tribunal a terminé son travail. Nous faisons un suivi pour nous assurer que c'est fait, et nous essayons d'utiliser le libellé des ententes de règlement pour qu'il soit plus facile de dire aux parties concernées qui doit payer ou qui doit également donner son accord, et pourquoi il faut que ce soit fait.

**La sénatrice Boniface :** Vous dites donc que c'est à la fin du processus et que du point de vue plus vaste de la communication, cela se fait entre les parties. Je pense à la compréhension de la revendication, de ses répercussions sur les collectivités avoisinantes et ainsi de suite par les personnes concernées. Comment pouvons-nous leur permettre de mieux comprendre?

**Mme Chiappetta :** J'ai constaté que les chefs jouent un rôle très important dans la communication avec les membres de la communauté. Lorsqu'ils leur parlent d'un règlement, tout le

listening and everyone is asking questions. I find a more united reception than anything else. It is usually the chief who does the explanation as opposed to the lawyer that's been retained to present the claim. I think it falls so much more significantly coming from the chief. Often, the elders who are involved in giving evidence on that claim, or would be if it went to a hearing, are involved in that explanation as well, so that level of deference and trust is there. It's not a member of the government going into the community and it's not me going into the community to explain why this is a good deal. I think that's why we've been able to achieve the success we have, because we let the communication come from the people who should be communicating to the community.

**Senator Boniface:** That's great. Thank you.

**The Deputy Chair:** Justice Chiappetta, a couple of points: What factors contribute to the delays in making final decisions on specific claims in the tribunal process? Secondly, how can those delays be addressed by the Specific Claims Tribunal or the federal government or the parties in the process, in your opinion?

**Ms. Chiappetta:** We are on average about five and a half years out from the time that the claim is filed with the tribunal to the time of final resolution, either by decision or settlement. I'd like to see if we can do better. Part of the contributing factors have been that the evolution of the claims since its inception has developed so that there is a lot more expert evidence being put before the tribunal than when it first commenced. Now you have historical expert reports and you have compensation expert reports. Inherent in a system of that sort is that you're at the mercy of those experts' time line. There are only very few people who do that. Sometimes we see delay because the compensation experts, for example, need a year before they can provide the report. That's a year where we could have had the hearing and a decision. Our decisions are turned quite quickly. The issue is developing that evidence.

I'll talk about one of the ways we have addressed it first, and then I'll talk about one of the ways I think we can address it going into the future. One of the ways we have addressed it is traditionally what was happening at the tribunal is that the claims were being bifurcated between the validity stage of the hearing and the compensation stage of the hearing. You can see why logically that would make sense. The claimants are subject to funding cycles. If the funding cycle is such to permit the validity stage, why then spend money getting your compensation stage ready if your claim is going to be found not to be valid? What we saw in 2020 and onward is a trend where claimants were opposed to bifurcating the claim. Their position was that they would rather prepare the whole claim because there's been too

monde écoute et pose des questions. Je pense que l'esprit d'unité est plus fort ainsi. C'est habituellement le chef qui donne des explications plutôt que l'avocat retenu pour présenter la revendication. Je pense que c'est beaucoup plus significatif lorsque cela vient du chef. Il arrive souvent que les aînés qui présentent des éléments de preuve dans le cadre d'une revendication, ou qui le feraient dans l'éventualité d'une audience, participent également aux explications, ce qui signifie qu'il y a un degré de respect et de confiance. Ce n'est pas un député ou moi-même qui allons dans la communauté pour expliquer en quoi c'est une bonne affaire. Je pense que c'est la raison pour laquelle nous connaissons autant de succès, car nous laissons les bonnes personnes communiquer avec la communauté.

**La sénatrice Boniface :** C'est formidable. Merci.

**Le vice-président :** Madame la juge, j'aimerais aborder deux points : quels facteurs contribuent aux délais avant la prise de décisions définitives sur des revendications dans le processus du tribunal? Deuxièmement, comment ces délais peuvent-ils être améliorés par le Tribunal des revendications particulières, le gouvernement fédéral ou les parties dans le processus, selon vous?

**Mme Chiappetta :** Entre le moment où la plainte est déposée auprès du tribunal jusqu'au moment de la résolution finale, qu'il s'agisse d'une décision ou d'un règlement, il s'écoule en moyenne environ cinq ans et demi. J'aimerais voir si nous pouvons faire mieux. Parmi les causes, il y a l'évolution de la demande depuis son dépôt qui fait en sorte qu'un plus grand nombre d'éléments de preuve doivent être présentés au tribunal. Les experts produisent dorénavant des documents historiques et des rapports sur l'indemnisation. Dans ce genre de système, on est inévitablement à la merci de l'échéancier de ces experts. Très peu de personnes peuvent faire ce travail. Nous voyons parfois des retards parce que les experts en indemnisation, par exemple, ont besoin d'une année supplémentaire avant de remettre leur rapport. C'est une année pendant laquelle nous aurions pu tenir l'audience et rendre une décision. Nous prenons nos décisions plutôt rapidement. Ce qui pose problème, c'est la production des éléments de preuve.

Je vais parler d'une des premières mesures que nous avons prises pour nous attaquer au problème et ensuite parler d'un moyen de nous y attaquer à l'avenir. Habituellement, l'instance devant le tribunal était scindée en deux étapes : l'étape du bien-fondé de la revendication et l'étape de l'indemnisation à l'audience. On peut voir en quoi c'est logique. Les demandeurs sont assujettis aux cycles de financement. Si le cycle de financement permet de passer à l'étape du bien-fondé, pourquoi alors dépenser de l'argent pour préparer l'étape de l'indemnisation lorsque la revendication peut être jugée non valable? Ce que nous avons vu en 2020 et par la suite, c'est que les demandeurs avaient tendance à refuser la scission de l'instance. Ils disaient qu'ils préféraient préparer l'ensemble de

much of a delay between the finding of validity and the finding of compensation because then everyone had to go out and get their compensation experts, which was taking sometimes two and a half to three years from the date we found the claim valid. Now a lot of our claims are not being bifurcated. When they come before the tribunal, immediately the historical and compensation experts are being retained and we can get to a hearing faster, which means we can resolve the claim or at least have the evidence to negotiate the claim faster.

One of the ways going into the future that we've looked at is looking at the rules that govern our procedure. These rules were developed in 2008. We know more now in 2023 than we did then. It's incumbent upon us to take a look to see if there's anything in there that we can use and change to speed up the process. For example, perhaps we put something in the rules that says that we have to have a joint expert report. That means we have one. We can agree to the scope. We can agree to the expert. We can allow one party to perhaps cross-examine on that or provide a reply report if they're not agreeable. Those are very delicate discussions to have. Because of that, we've constituted an advisory committee. This is not something that legal minds are going to solve on their own. We need a lot more help. We need community assistance. We need people who have done the research. We need people who were there in 2008. We need people from all over Canada who have different ideas and input. That's one of the things we're looking into, because I think it's time. We've had those rules for over a decade, and maybe we can tweak them a bit to assist in the process.

**The Deputy Chair:** I really like the process, for sure. I notice that litigators just love to litigate, and that doesn't really bring us to reconciliation.

**Ms. Chiappetta:** I couldn't agree more.

**The Deputy Chair:** Do you use mediation in your process? When you talk about negotiation, are you as the tribunal sitting in on the negotiations and fostering them?

**Ms. Chiappetta:** That's another area of the rules that we're looking at, actually putting into the rule that judicial mediation is available or member mediation is available. Until we get to that point, what I'm doing is just going around and talking to as many people as I can to tell them that our complement at the tribunal is such that we can accommodate member mediations. If you feel that it's worthwhile to sit around the table and talk about settlement, you have choices. You can ask us to stay your hearing and negotiate on your own, or you can ask us to stay your hearing and go to a private mediator, or you can stay with

la revendication compte tenu du délai trop long entre l'établissement du bien-fondé et la détermination de l'indemnisation, car tout le monde devait alors trouver des experts, ce qui prenait parfois de deux ans et demi à trois ans à partir du moment où nous établissions le bien-fondé de la revendication. À l'heure actuelle, de nombreuses instances ne sont pas scindées. Lorsque le tribunal est saisi de la revendication, les services des spécialistes de l'histoire et de l'indemnisation sont retenus, ce qui signifie que nous pouvons régler la revendication ou, à tout le moins, avoir les éléments de preuve nécessaires pour négocier plus rapidement.

L'un des moyens que nous envisageons à l'avenir consiste à examiner les règles qui régissent notre procédure. Elles ont été élaborées en 2008. Nous en savons plus maintenant en 2023 qu'à l'époque. Il nous incombe de faire un examen afin de voir si nous pouvons utiliser et changer quelque chose pour accélérer le processus. Par exemple, nous pouvons peut-être ajouter dans les règles quelque chose qui dit que nous devons avoir un rapport d'expertise conjoint. Nous en aurions donc un. Nous pourrions nous entendre sur la portée et sur l'expert. Nous pourrions peut-être autoriser une partie à faire un contre-interrogatoire ou à présenter une réplique si elle n'est pas d'accord. Ce sont des discussions très délicates à avoir. Nous avons donc formé un comité consultatif. Ce n'est pas une chose que les juristes vont régler seuls. Nous avons besoin de beaucoup plus d'aide. Nous avons besoin d'un soutien communautaire. Nous avons besoin des gens qui ont fait la recherche. Nous avons besoin des personnes qui étaient là en 2008. Nous avons besoin de personnes de partout au Canada qui peuvent apporter une contribution et présenter des idées différentes. C'est une chose sur laquelle nous nous penchons. Nous avons ces règles depuis plus d'une décennie, et nous pouvons peut-être les adapter un peu pour nous aider dans le processus.

**Le vice-président :** J'aime vraiment le processus, sans aucun doute. Je remarque que les plaideurs aiment tout simplement plaider, ce qui ne nous mène pas vraiment vers une réconciliation.

**Mme Chiappetta :** Je suis parfaitement d'accord.

**Le vice-président :** Recourez-vous à la médiation dans votre processus? Lorsque vous parlez de négociations, y participez-vous en tant que tribunal et les encouragez-vous?

**Mme Chiappetta :** C'est un autre aspect des règles que nous examinons, à savoir indiquer dans les règles que des services de médiation judiciaire sont offerts, qu'il peut y avoir une médiation offerte par des membres. D'ici à ce que ce soit fait, ce que je fais, c'est tout simplement mentionner au plus grand nombre de personnes possible que les membres du tribunal peuvent offrir une médiation. Lorsqu'on estime qu'il vaut la peine de se rencontrer pour discuter d'un règlement, on a des choix. On peut nous demander de maintenir l'audience et négocier seul, ou on peut nous demander de maintenir l'audience et s'adresser à un

us and we will assign you a member who is not a member that will hear your case to get in the weeds with you on your claim and say, "If this was going to a hearing, this is what I think." That's the only way it's going to work. I need the freedom to say that this is going to win, and that is not going to win. This will be successful, and that is not. Let's find the compromise. We're making that available, and we are able to do that because we have the complement in place.

**Senator LaBoucane-Benson:** I'm really happy to hear about how you're setting the table for negotiation and the examination of the rules. When you say you're examining the rules, are the rules embedded in legislation?

**Ms. Chiappetta:** The rules are a statute, yes, but it's not the act. It's not the Specific Claims Tribunal Act; it's the rules of procedure for specific claims, which is a very different process in terms of looking to revise them. We started with the rules because we thought that we would be able to have some success. If the advisory committee has consensus, then it's a committee of consensus. It's not a committee of consultation. If we all agree that these rules should be changed in this way, then we would be taking the process forward. But we're not looking into the act.

**Senator LaBoucane-Benson:** Does the act require changing, though? Is that something our committee could study that would be of benefit to you?

**Ms. Chiappetta:** It's always a good idea to take a look to see what we're working within and whether or not we should revise it to make the work we want to do better. I'm a creature of that act, and my jurisdiction is within those four corners of that act, so it's not appropriate for me to say whether it should or should not be changed, but I will say it is always a good idea to take a look to see if we could do better.

**Senator LaBoucane-Benson:** Duly noted.

**The Deputy Chair:** That was my question. I want to amplify that a bit because it is helpful to have this review here today and to have this information in front of the committee.

You may not be able to answer this, but the idea would be whether this committee could make some recommendations to some ministry to enhance what you're doing. I don't know if you have enough resources or judges to do the work. Could you get better results in a sooner time if you had more resources? Is there anything this committee could do in terms of recommendations that would assist you in getting to where you want to go by improving the process and getting a better result, perhaps, but certainly results in a shorter time frame?

médiateur privé, ou on peut rester avec nous et nous allons nommer un membre, qui n'entendra pas votre affaire, pour travailler avec le demandeur en coulisse et lui dire comment l'audience se déroulerait selon lui. C'est la seule approche qui fonctionnera. Il faut être libre de dire au demandeur s'il gagnera ou non, que telle approche va réussir et qu'une autre va échouer. Il faut trouver le compromis. Nous pourrions offrir ces services, et nous pouvons le faire puisque nous avons les ressources nécessaires.

**La sénatrice LaBoucane-Benson :** Je suis très heureuse d'entendre comment vous préparez la négociation et un examen des règles. Quand vous dites que vous examinez les règles, sont-elles inscrites dans une loi?

**Mme Chiappetta :** Elles constituent une loi, oui, mais ce n'est pas dans la loi, c'est-à-dire la Loi sur le Tribunal des revendications particulières. Ce sont les règles de procédure pour traiter les revendications particulières, ce qui nécessite un processus très différent au moment de les réviser. Nous avons commencé par les règles puisque nous pensions être capables d'avoir un certain succès. Si le comité consultatif atteint un consensus, cela fera alors l'unanimité. Ce n'est pas un comité de consultation. Si nous nous entendons tous pour dire que ces règles doivent être modifiées d'une certaine façon, nous allons alors donner suite aux démarches. Mais nous n'examinons pas la loi.

**La sénatrice LaBoucane-Benson :** La loi a-t-elle toutefois besoin d'être modifiée? Est-ce une chose que notre comité pourrait étudier et qui vous aiderait?

**Mme Chiappetta :** C'est toujours une bonne idée d'examiner la loi pour voir ce que nous pouvons changer et pour déterminer si nous devons la modifier pour mieux faire le travail que nous voulons accomplir. Cette loi a créé mon poste et ma juridiction, et il n'est donc pas approprié pour moi de dire si elle doit être modifiée ou non, mais je crois que c'est toujours une bonne idée de jeter un coup d'œil pour voir si nous pouvons faire mieux.

**La sénatrice LaBoucane-Benson :** J'en prends bonne note.

**Le vice-président :** C'était ma question. J'aimerais en parler un peu plus parce qu'il est utile de faire cet examen ici aujourd'hui et de présenter l'information au comité.

Vous ne pourrez peut-être pas répondre, mais j'aimerais savoir si le comité peut présenter des recommandations à un ministère pour renforcer ce que vous faites. Je ne sais pas si vous avez assez de ressources et de juges pour accomplir le travail. Pourriez-vous obtenir de meilleurs résultats plus rapidement si vous aviez plus de ressources? Le comité peut-il recommander quelque chose qui vous aiderait à atteindre votre objectif en améliorant le processus et en obtenant de meilleurs résultats, peut-être, mais sans aucun doute en les obtenant plus rapidement?

**Ms. Chiappetta:** Let me speak first to resources. Since I have been at the Specific Claims Tribunal, and since I've been chair, I've never been prevented from doing what I want to do the way I want to do it because of resources. I think my members feel the same way. Our complement is in a place where we can do the work we need to do.

Your second question is important, and one that requires a little more thought and contemplation for me. It is a wonderful opportunity that you're giving to me to say, "What do you think we should be doing or could be doing to assist in the effort to reduce the time?" I would like a bit of time to think about that and provide you with my thoughts in writing, if I could.

**The Deputy Chair:** That would be appropriate and very helpful to us. We're motivated to help you because we see the good work being done and the good results. Please do that, and if we receive the communications, the steering committee will deal with the issue and bring it to the whole committee at some point.

**Ms. Chiappetta:** If you have further questions after that, I'm happy to come back and talk to you about this whenever you want. It's something I'm passionate about and privileged to be doing this work. I've been a judge for over 10 years, and it's the most significant contribution I am making to my service, so anything I can do to assist, I am here as well.

**The Deputy Chair:** Thank you very much for coming here this evening and enlightening us. It has been wonderful to hear from you, and we will take you up on that offer. We look forward to perhaps hearing from you. If you wanted to come back and have more amplified discussion, if you put a paper forward, and then answer some of the questions, the committee would be happy to meet with you directly and make sure we understand every issue you would like to see addressed. Thank you for coming this evening.

We will move to the last part of our meeting.

(The committee continued in camera.)

**Mme Chiappetta :** Je vais d'abord parler des ressources. Depuis que je suis présidente du Tribunal des revendications particulières, je n'ai jamais dû m'abstenir de faire ce que je veux faire comme je souhaite le faire à cause d'un manque de ressources. Je pense que mes membres sont du même avis. Notre effectif nous permet actuellement d'accomplir le travail que nous voulons faire.

Votre deuxième question est importante, et je dois réfléchir un peu plus avant de répondre. Vous me donnez une formidable occasion de vous dire ce que vous pourriez ou devriez faire selon moi pour contribuer aux efforts déployés pour réduire les délais. J'aimerais avoir un peu plus de temps pour y penser et vous faire parvenir mes réflexions par écrit, si possible.

**Le vice-président :** Ce serait convenable et très utile pour nous. Nous voulons vous aider puisque nous voyons le bon travail qui est fait et les bons résultats obtenus. Je vous prie de procéder ainsi, et si nous recevons les communications, le comité de direction se penchera sur la question et en saisira l'ensemble du comité à un moment donné.

**Mme Chiappetta :** Si vous avez d'autres questions par la suite, je serai heureuse de revenir et d'en discuter au moment qui vous convient. C'est une chose qui me passionne et que j'ai le privilège de faire. Je suis juge depuis plus de 10 ans, et c'est la plus importante contribution que j'apporte dans mes fonctions. Donc, peu importe ce que je peux faire d'autre pour aider, je suis à votre disposition.

**Le vice-président :** Merci beaucoup d'avoir témoigné ce soir et de nous avoir éclairés. C'était formidable de vous entendre, et nous allons accepter votre offre. Nous avons hâte de peut-être avoir de vos nouvelles. Si vous voulez revenir et avoir une discussion plus approfondie, veuillez soumettre un document et répondre ensuite aux questions, et le comité serait heureux de vous rencontrer directement, ce qui nous permettrait d'être certains que nous comprenons chaque problème que vous aimeriez résoudre. Merci d'avoir comparu ce soir.

Nous allons passer à la dernière partie de notre réunion.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---